



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets

Année 2019

Sommaire

1	Éléments importants de l'année 2019	6
	Agrandissement du périmètre de l'agglomération	6
	Tri-traitement	6
	Programme Local de Prévention des Déchets.....	6
	Sensibilisation	6
	Consultations	7
2	Le territoire de Bourges Plus	8
3	Organisation de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable	9
4	Typologie des déchets et modalités de prise en charge	10
4.1	Les grands types de déchets.....	10
4.2	Les modalités de gestion selon les types de déchet.....	10
4.3	Les conséquences en terme de quantification des déchets produits	12
5	La précollecte	13
5.1	Les bacs roulants	13
5.2	Sacs poubelles	14
5.3	Les colonnes d'apport volontaire	14
5.4	Les colonnes pour la collecte du textile	15
6	Modalités de collecte	16
6.1	Collecte en Porte à porte et en apport volontaire	16
6.1.1	Collecte en porte à porte.....	16
6.1.2	Collecte en apport volontaire.....	16
6.2	Fréquences de collecte	16
6.3	Matériel et indicateurs relatifs à la collecte en porte à porte.....	17
6.4	Le règlement de collecte	17
7	Ordures Ménagères résiduelles (OMr).....	19
7.1	Résultats de collecte.....	19
7.2	Traitement des OMr	20
8	Les déchets recyclables	21
8.1	Résultats de collecte.....	21
8.2	Devenir et valorisation	21
9	Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées	23
9.1	Quantités totales collectées	23
9.2	Synthèse sur les modalités de traitement.....	24
10	Déchets occasionnels : les déchèteries	26

10.1	Organisation générale	26
10.2	Les évolutions récentes	27
10.2.1	L'intégration de la déchèterie de Mehun sur Yèvre	27
10.2.2	Espace ressourcerie	27
10.2.3	Mise aux normes de la déchèterie des Quatre vents	27
10.2.4	Stockage des DDS sur la déchèterie des Danjons	27
10.3	Fréquentation	28
10.4	Performances	29
11	Autres déchets occasionnels : les encombrants.....	32
12	Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés	33
12.1	Les grands enjeux réglementaires	33
12.2	Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés	34
13	Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance	36
14	.Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)	38
14.1	Les objectifs et l'organisation mise en place	38
14.2	Les principales actions réalisées	38
15	Indicateurs financiers	41
15.1	Les principaux marchés	41
15.2	Montant annuel des dépenses du service et modalités de financement	42
15.3	Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale	42
15.4	Montant des soutiens reçus par les éco organismes	43
15.5	Montant des recettes perçues au titre de la valorisation	43
15.6	Synthèse sur les recettes	44
15.7	Analyse des couts en fonction des flux de déchets	45
16	Perspectives 2020.....	47
	<i>Centre de tri mutualisé</i>	<i>47</i>
	<i>Programme Local de Prévention des Déchets</i>	<i>47</i>
	<i>Collecte en porte à porte.....</i>	<i>47</i>
	<i>Consultations.....</i>	<i>47</i>
	<i>Déchèteries.....</i>	<i>47</i>

Le présent rapport est établi conformément au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets dont notamment des compléments sur le contenu des rapports annuels sur le prix et la qualité du service . Ce décret définit les éléments techniques et financiers qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante.

La Communauté d'Agglomération de Bourges assure depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* » se déclinant en « *lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dont la collecte* ».

Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2019 pour la compétence collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

1 Eléments importants de l'année 2019

Agrandissement du périmètre de l'agglomération

L'adhésion de Mehun-sur-Yèvre à la Communauté d'agglomération de Bourges au 1^{er} janvier 2019 a occasionné la reprise de plusieurs contrats de prestation (collecte des déchets en porte à porte, en apport volontaire,...) et surtout l'intégration d'une nouvelle déchèterie et des deux agents qui y sont affectés.

Tri-traitement

18 collectivités du Cher, de la Nièvre et de l'Indre, soit un territoire correspondant à 500 000 habitants, se sont regroupées pour constituer une Société Publique Locale (SPL) dont l'objet est de concevoir, construire et exploiter un centre de tri des recyclables dont la capacité sera de 30 000 tonnes par an. L'année 2019 a été consacrée à la constitution de cette Société et au lancement de la consultation pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage dont la mission sera d'assister la SPL dans la construction de ce centre de tri

Programme Local de Prévention des Déchets

Pour le Programme Local de Prévention des Déchets, plusieurs actions ont été initiées ou se sont poursuivies:

- La poursuite du dispositif de prêt de broyeurs à végétaux auprès des particuliers : cette opération mise en place en janvier 2018 connaît un réel succès et ce sont ainsi près de 480 prêts qui ont été réalisés depuis début 2018.
- Une opération de broyage de Déchets Verts des communes a été initiée sur une deuxième commune (Arcay) et a permis de traiter les déchets verts des services techniques de la collectivité ; le broyat ainsi obtenu a été utilisé par ces derniers et mis à disposition des habitants de la commune
- 2 nouvelles actions ont été initiées en 2019 : la fourniture sous forme de prêt ou de dons d'écobeleets à l'attention des associations et mairies de l'Agglomération, Le don est conditionné à la mise en œuvre d'actions favorables au tri ou/et à la prévention des déchets. 18 800 éco gobelets ont ainsi été donnés et 4 000 prêtés en 2019 dans le cadre d'une manifestation (Les foulées roses à La Chapelle st Ursin) ainsi que la mise en place d'un dispositif de prêt de couches lavables auprès des particuliers. pour une durée de 3 mois, afin que les foyers le désirant, puissent tester ces types de couches avant de les acheter. 42 kits de couches ont été acquis et près de 50 prêts ont été effectués au cours du dernier trimestre 2019
- La poursuite de l'implantation de nouveaux sites de compostage partagé en lien avec les bailleurs privés et sociaux, les écoles, les administrations sur différentes communes de l'agglomération. . 18 sites ont été accompagnés par l'Agglomération.

Sensibilisation

Plus de 4 800 personnes ont été sensibilisées en 2019 dans le cadre des différentes manifestations; c'est le plus grand nombre de contacts en une année.

Les typologies d'actions suivantes ont notamment été réalisées :

- En partenariat avec les bailleurs sociaux, se sont poursuivies dans plusieurs quartiers de Bourges, des animations en pied d'immeuble pour favoriser la pratique du tri et le développement des gestes de prévention (mise en place de sites de compostage partagé) en s'appuyant sur la fourniture d'information mais aussi sur le développement d'ateliers.
 - Grand public : interventions au sein d'établissements scolaires (écoles primaires (cycle 3) collèges et lycées du territoire), tenues de stands lors de différentes manifestations et marchés
 - Public relais : personnels de centres de loisirs, d'EPHAD, enseignants, ,
- Une caractérisation des ordures ménagères a été réalisée sur 30 échantillons représentatifs du territoire (centre-ville, communes rurales, habitat collectif, ...). La comparaison avec la précédente caractérisation menée en 2015 fait principalement apparaître une diminution notable des recyclables (déchets d'emballage, papiers, verre) témoignant d'une amélioration du geste de tri des habitants.

Consultations

La consultation pour la poursuite du marché de collecte en Porte à porte qui arrivait à échéance le 30 juin 2019 après avoir été déclarée sans suite, a été attribuée fin 2019 à la société SUEZ. Ce marché prévoit l'utilisation d'un parc de Camion bennes neuf, roulant au GNV et la mise en place de la collecte des emballages et des papiers en mélange dans le bac jaune. Entretemps, le marché actuel a fait l'objet d'une prolongation par avenant d'une durée d'un an soit jusqu'au 30 juin 2020.

2 Le territoire de Bourges Plus

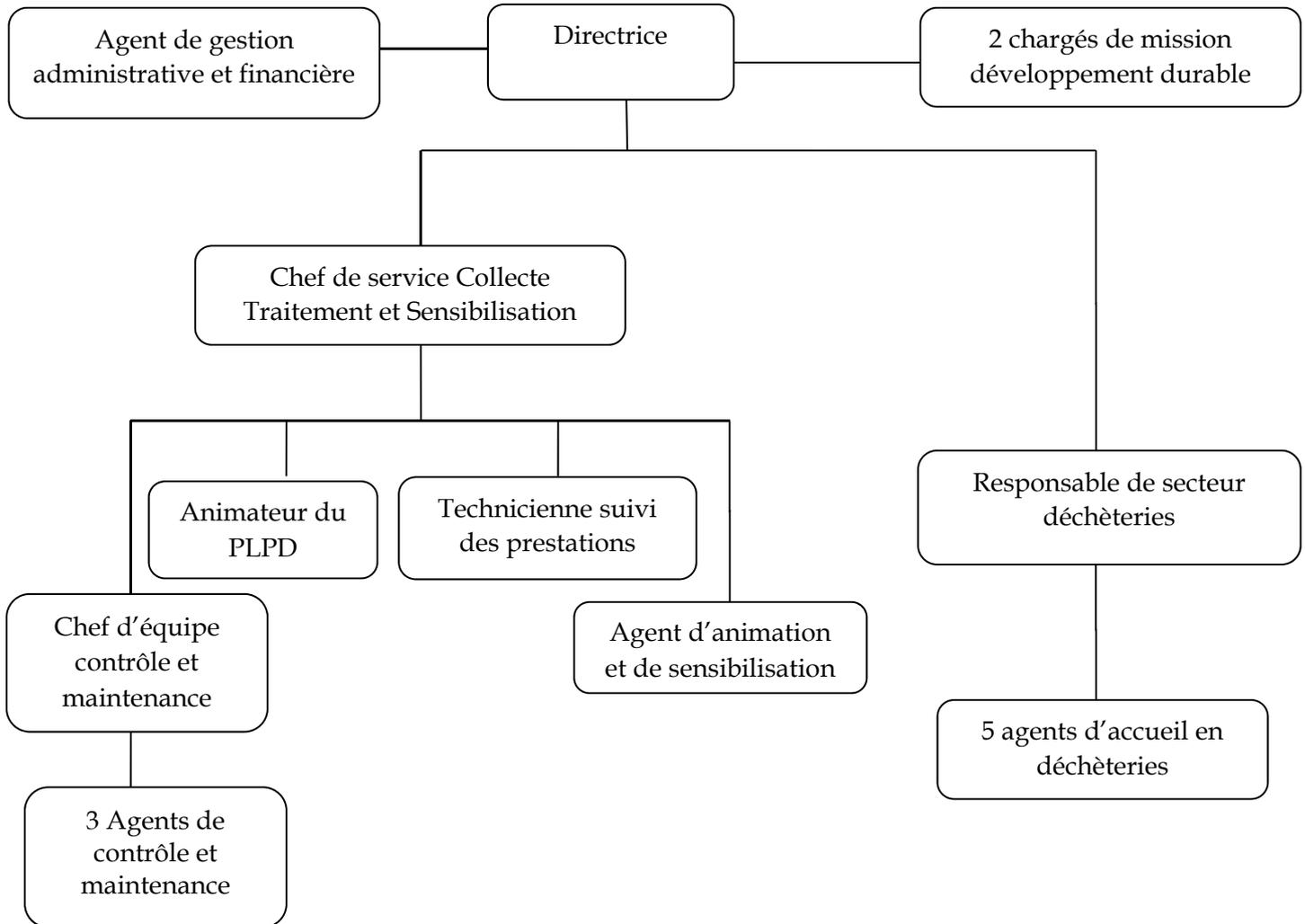
La Communauté d'Agglomération de Bourges comprend 17 communes et totalise ainsi 102 355 habitants sur la base des chiffres de l'INSEE de 2017 :

- Avec 65 555 habitants, Bourges concentre 68% de la population de l'agglomération.
- Saint-Doulchard, Mehun sur Yèvre(qui a rejoint l'Agglomération au 1^{er} janvier 2019) et Saint Germain-du-Puy, sont les deux autres pôles importants.
- Trouy et La Chapelle-Saint-Ursin sont les deux autres communes du pôle aggloméré, elles comprennent une population comprise entre 3 000 et 4 000 habitants.
- Les communes de Marmagne, Plaimpied-Givaudins et Berry-Bouy avec 1 000 à 2 000 habitants constituent les pôles de proximité.
- Les autres communes de moins de 1 000 habitants ont un caractère plus rural : Annoix, Lissay-Lochy, Morthomiers, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, le Subdray, Vorly.

	2010	2015	2016	2017	2018	2019
RPQS	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Recensement INSEE	2007	2013	2014	2015	2016	2017
Annoix	229	235	237	234	231	233
Arçay	476	520	510	516	515	510
Berry-Bouy	1 113	1 187	1 203	1 186	1 187	1 189
Bourges	71 155	67 189	66 528	66 071	65 555	64 551
La Chapelle Saint Ursin	3 208	3 331	3 374	3 407	3 475	3 542
Lissay-Lochy		233	230	227	224	224
Marmagne	1 996	2 005	2 005	2 005	1 982	1 960
Mehun sur Yèvre						6 562
Morthomiers	673	750	760	758	760	761
Plaimpied-Givaudins	1 678	1 861	1 902	1 959	1 979	1 999
Saint Doulchard	8 941	9 295	9 363	9 431	9 486	9 505
Saint Germain du Puy	4 846	5 039	5 063	5 076	5 081	5 085
Saint Just	586	610	620	629	639	643
Saint Michel de Volangis	439	474	475	477	476	468
Le Subdray	826	992	948	945	942	932
Trouy	3 826	3 894	3 917	3 942	3 966	3 959
Vorly		247	242	237	235	232
TOTAL	99 992	97 862	97 377	97 100	96 733	102 355

3 Organisation de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable

La Direction de l'Environnement de l'Environnement et du Développement durable était composée au 31 décembre 2019 de 18 agents conformément à l'organigramme ci-dessous :



A l'exception des deux chargés de mission développement durable, tous les agents de la Direction ont des missions relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés.

4 Typologie des déchets et modalités de prise en charge

4.1 Les grands types de déchets

Les déchets produits se répartissent en deux grandes catégories :

- les déchets ménagers et assimilés ;
- les déchets de la collectivité.

Les premiers sont ceux produits par les ménages et les activités économiques et collectés par le service public d'élimination des déchets.

Les seconds sont ceux générés par les différentes missions exercées par les communes et par Bourges Plus.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique ces différents types de déchets.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		Déchets de la collectivité	
Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) = déchets de "routine"		Déchets occasionnels (DO)	
Déchets collectés en mélange (ordures ménagères résiduelles)	Déchets collectés sélectivement (emballages, papiers, verre, ...)	Déchets collectés en déchèterie	Déchets collectés dans le cadre d'une collecte "encombrants, monstres"
		- Déchets des espaces verts publics - Déchets de voirie : * Sables de voirie * Déchets de nettoyage - Déchets des marchés - Déchets des stations d'épuration	

4.2 Les modalités de gestion selon les types de déchet

La gestion des Ordures Ménagères et Assimilées ainsi que les déchets collectés en déchèterie de toutes les communes de l'agglomération sont gérés directement par Bourges Plus.

Pour les déchets collectés dans le cadre d'une collecte « des monstres ou encombrants », les modalités sont différentes en fonction des communes selon que celles-ci ont transféré ou pas cette mission à Bourges Plus lors de la prise de compétence collecte et traitement des déchets en 2010.

Pour les déchets de la collectivité, les pratiques sont elles aussi, très variables.

Le détail des pratiques pour l'ensemble des déchets est présenté dans le tableau page suivante.

			Bourges	Saint-Germain-du-Puy	Saint-Doulchard	Autres communes	Mehun-sur-Yèvre	
Déchets ménagers et assimilés	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	Omr	Collectés en Porte à Porte (PAP)					
		Déchets d'emballage	Collectés en PAP (depuis le 11 juin 2018, toutes les communes sont collectées en PAP, auparavant les 11 plus petites communes étaient collectées en PAV). Restent en PAV des quartiers d'habitat collectif : Gibjoncs, Libération, Val d'Auron à Bourges					DEM et papiers collectés en mélange en PAP
		Papiers	Collectés en Points d'Apport Volontaire (PAV)					
		Verre	Collecté en PAV					
		Déchets des manifestations	Collectés avec les OMA sauf Printemps de Bourges	Collectés avec les OMA				
Déchets occasionnels	Déchèterie	Collectés en déchèterie						
	Collecte "monstres, encombrants"	Réalisé par Bourges Plus : Une fois par an certaines rues	Réalisé par Bourges Plus : deux fois par an sur appel	Réalisé par la commune : prise en charge financière par Bourges Plus + déchèterie	Absence de collecte des encombrants ou prise en charge à l'initiative de la commune			
Déchets de la collectivité	Déchets des espaces verts publics	Pour partie par la commune et pour partie déposés au CTVD	Compostés au CTVD*	Déchèteries		Pris en charge par la commune		
	Déchets collectés par les services de nettoyage et propreté urbaine	Collectés par la commune et acheminement au CTVD* et au quai de transfert, traitement par Bourges Plus		Collectés par la commune et acheminement en déchèterie pour un traitement par Bourges Plus				
	Déchets de marché	Collecte spécifique (sauf le dimanche)	Collectés avec les OMA					
	Sables de voirie	Compostage spécifique	Gérés par la commune		Sans objet	Sans objet		
	Déchets de station d'épuration	Compétence Bourges Plus : Boues gérées par la Direction de l'assainissement, déchets de dégrillage collectés avec les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)					Prestataire	

*CTVD : Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Points d'Apport Volontaire

PàP : Porte-à-Porte

4.3 Les conséquences en terme de quantification des déchets produits

La Direction de l'Environnement gère donc non seulement les déchets ménagers et assimilés du territoire mais aussi certains déchets des communes.

Pour certains d'entre eux, une quantification distincte est possible, il s'agit des déchets de nettoyage des communes de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy, des sables de voirie de la ville de Bourges, des déchets de marché, ... et ont donc été exclus des Déchets Ménagers et Assimilés.

Pour d'autres, ils ne font pas l'objet d'une gestion et/ou d'une pesée distincte et sont donc comptabilisés dans le reste du rapport avec l'ensemble des déchets Ménagers et assimilés. Il s'agit entre autres des déchets de nettoyage et de propreté urbaine de toutes les autres communes, des déchets des marchés (hormis ceux de Bourges) qui sont déposés en déchèterie.

Il a par ailleurs été choisi de considérer comme des DMA les déchets verts de toutes les communes, à l'exception de ceux de Bourges et de Saint Germain qui sont déposés directement au CTVD et sont donc à ce titre quantifiable.

Ont donc été exclus des déchets ménagers et assimilés dans le reste du rapport, bien que gérés par Bourges Plus, les déchets de la ville de Bourges, les déchets de nettoyage de Saint-Germain-du-Puy et les déchets verts de ces deux communes. Le détail figure dans le tableau suivant :

	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Déchets des Marchés non valorisés	141,7	172,4	167,5	132,5	152,5	161,2
Déchets des Marchés valorisés				6,7	20,5	21,3
Nettoisement	360,4	283,2	284,2	300,6	332,7	151,8
Résidus urbains	2867,0	850,3	1019,9	1084,1	1143,3	1263,4
Sables de voirie		818,8	743,7	660,9	687,5	621,1
Déchets verts Bourges Saint-Germain-du-Puy	1 191,54	1 204,28	870,42	1865,5	2467,5	1457,8
TOTAL DECHETS MUNICIPAUX	4560,7	3329,0	3085,7	4050,3	4804,0	3676,5

Les déchets de nettoyage, en raison de leur composition proche de celle des OMr sont, depuis le 1^{er} septembre 2017, traités en mélange avec les OMr.

Les résidus urbains sont eux déposés par les services techniques de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy au quai de transfert de Veolia et sont enfouis au CSDND de Saint Palais ; il s'agit de déchets banals.

Depuis 2013, la part des résidus urbains provenant des balayages mécaniques des voies ainsi que des curages d'avaloirs fait l'objet d'une valorisation par le biais d'un compostage. Après mélange avec des déchets verts et criblage sur le site de la Solerie du Berry, à St Palais, le produit obtenu, conforme à la norme NFU 44551, est utilisé à des fins agricoles.

Bourges Plus prend en charge les déchets de 6 marchés alimentaires de Bourges. Depuis septembre 2017, un tri des cartons est réalisé sur les deux plus importants d'entre eux ce qui a permis en 2019 de recycler 21,3 t sur les 182,5 t collectés soit près de 12 %.

5 La précollecte

5.1 Les bacs roulants

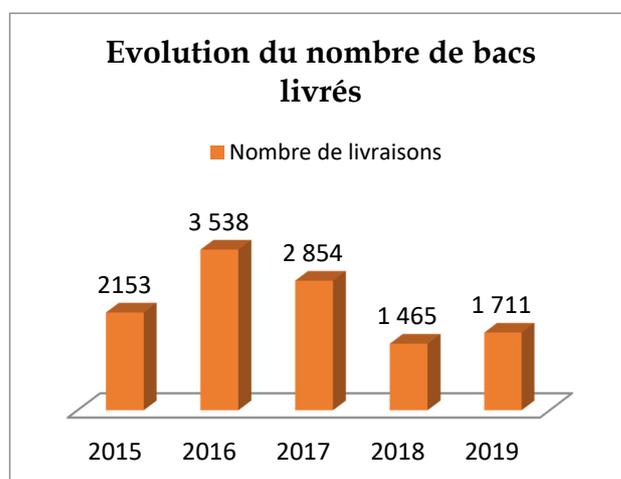
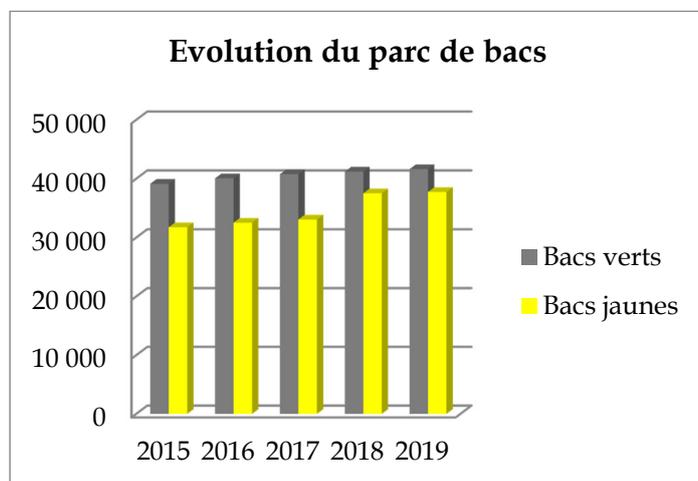
Depuis 2013, toutes les communes sont conteneurisées pour les Ordures Ménagères résiduelles et cinq l'étaient pour les déchets d'emballage. Depuis le 11 juin 2018, toutes les communes de l'agglomération ont les déchets d'emballages ménagers collectés en porte à porte.

Evolution du parc de bacs roulants en place

	2015	2016	2017	2018	2019
Bacs verts	39 126	40 061	40 763	41 196	41 626
Bacs jaunes	31 745	32 527	33 069	37 514	37 738
Total	70 871	72 588	73 832	78 710	79 364
Evolution N/N-1	1,49%	2,42%	1,71%	6,61%	0,83%

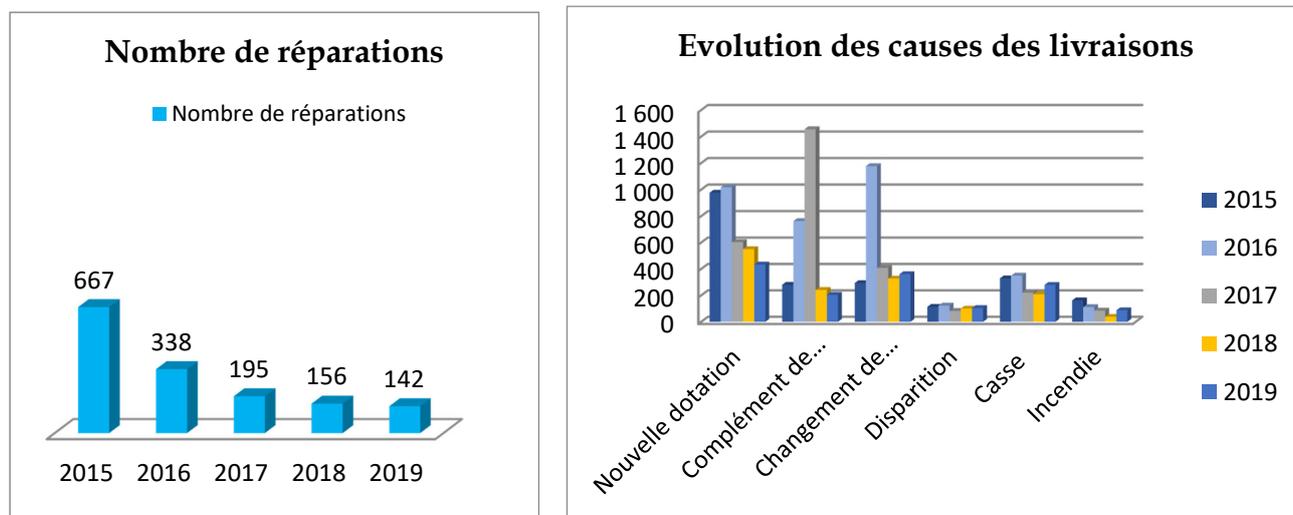
(Source = Gesbac)

Après une forte hausse au cours des années 2012 et 2013 correspondant aux conteneurisations pour les ordures ménagères et à la mise en place de bacs pour le tri sélectif en porte à porte dans 4 communes supplémentaires, le parc de bacs avait retrouvé une croissance plus modérée. En 2018, la conteneurisation des 11 communes restantes a été à l'origine d'une nouvelle hausse du parc; ce sont en effet près de 4 000 bacs jaunes qui ont été mis en place à cette occasion. En 2019, le parc de bacs roulants est resté constant, hors Mehun sur Yèvre. Sur cette commune, le nombre de bacs roulants n'est pas connu.



Dans le cadre des interventions de remplacement et maintenance assurées en régie par la Direction, 1 711 bacs ont été livrés en 2019 y compris sur le territoire de Mehun sur Yèvre, où ont été menées les actions classiques de maintenance (livraison, réparation,...). Par rapport à 2018, il y a eu une hausse sensible de près de 17% de plus que 2018. Les chiffres restent néanmoins très faibles par rapport aux 5 dernières années. Cette évolution résulte du travail mené depuis 3 ans avec le prestataire de collecte pour recenser et tenir à jour les détériorations, et par une meilleure responsabilisation du collecteur en matière d'utilisation de son matériel de collecte. Par ailleurs, près de la moitié des interventions (104 interventions) ont été réalisées sur le territoire de Mehun

sur Yèvre. Auparavant, les usagers devaient se rendre en déchèterie pour faire réparer ou remplacer le bac. Il y a donc eu depuis le 1^{er} janvier 2019, une amélioration du service à l'utilisateur. .



Les opérations de maintenance pour réparation, après avoir régulièrement augmenté jusqu'en 2014 pendant plusieurs années, poursuivent leur baisse malgré l'accroissement du parc et son vieillissement. Cette situation est corroborée par une évolution équivalente des appels d'utilisateurs sur le numéro Vert.

Un véhicule type master et plus d'un équivalent temps plein sont entièrement dédiés aux missions de livraison et retraits des bacs ainsi qu'aux réparations du parc en place. Ponctuellement, en fonction des besoins, un deuxième véhicule, de plus petite taille est également affecté à ces missions

Depuis 2011, les bacs roulants mis en place sont équipés de puces électroniques. Cet équipement permet d'identifier les bacs roulants (adresse, ..) et de suivre plus précisément la maintenance effectuée. Les puces ne sont pas utilisées pour des aspects de facturation. Désormais, les bacs roulants mis en place à Mehun sur Yèvre sont également dotés de puces.

5.2 Sacs poubelles

Environ 2 000 foyers ne pouvant pas stocker de bacs principalement localisés dans le centre-ville de Bourges peuvent disposer de sacs poubelles fournis par Bourges Plus. Ils peuvent les retirer dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Bourges, dans les mairies annexes ainsi que dans les locaux de Bourges Plus, boulevard de l'Avenir.

5.3 Les colonnes d'apport volontaire

Etat du parc en place au 31 décembre 2019

COLONNES	DEM	OMR	Papier	Verre	Total
A roulettes			14	14	28
Aériennes	5	3	182	222	412
Enterrées	29	35	54	48	166
Total	34	38	250	284	606

Une consultation a été lancée fin 2019 afin de pouvoir disposer de nouvelles colonnes à verre pour procéder à une densification du parc et au remplacement nécessaire en cas de dégradation suite aux actes de vandalisme.

Le nettoyage des pieds de colonnes d'apport volontaire est à la charge des communes, à l'exception de Saint-Doulchard, pour laquelle cette prestation avait été transférée à Bourges Plus en 2010.

En 2019, des campagnes de nettoyage et de maintenance des colonnes enterrées à ordures ménagères du territoire de Bourges Plus ont été réalisées ainsi qu'une campagne de lavage de la totalité des colonnes aériennes à verre.

5.4 Les colonnes pour la collecte du textile

Pour 2018, un groupement rassemblant l'Entraide Berruyère et le trieur KFB a été retenu pour la fourniture de colonnes, leur entretien, la collecte des textiles et leur valorisation. En raison de difficultés au démarrage, ce n'est que début 2019 que les nouvelles colonnes ont pu être mises en place. Depuis le début du marché, les équipes de l'Entraide Berruyère ont collecté les textiles dans les colonnes du précédent opérateur. La valorisation a pu se faire néanmoins correctement. Le suivi du parc et la régularité des enlèvements ont permis une augmentation notable du tonnage de textiles récupérés.

6 Modalités de collecte

6.1 Collecte en Porte à porte et en apport volontaire

6.1.1 Collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte a concerné les flux :

- OMr sur tout le territoire ;
- Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) sur toutes les communes de l'agglomération depuis juin 2018.
- Déchets d'Emballages Ménagers et papiers mélangés sur le territoire de Mehun sur Yèvre

à l'exception de quelques voies présentant des difficultés particulières d'accès et/ou de retournement en bout de voie pour le camion benne, la collecte se fait alors en bacs de regroupement.

6.1.2 Collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire concerne les flux suivants :

- les papiers et le verre sur tout le territoire à l'exception de Mehun sur Yèvre où seul le verre est collecté en apport volontaire;
- Sur Bourges où ont été installées des colonnes enterrées, dédiées à l'habitat collectif pour remédier aux difficultés de remisage des bacs ; les principales opérations concernent les micro quartiers Libération, Gibjoncs et Val d'Auron à Bourges. Ce sont au total près de ??? foyers qui sont concernés par ce mode de collecte.

6.2 Fréquences de collecte

Les fréquences de collecte sont détaillées dans le tableau suivant :

COMMUNES	Population	OM	DEM	Papiers -Verre
Bourges centre	64 551	C3 (C7 en juillet et août pour certaines rues de l'hyper centre-ville historique)	C1	Apport volontaire
Bourges Hors Centre		C1	C1	
Toutes les communes hors Mehun	31 242	C1	C1	
Mehun sur Yèvre	6 562	C1	C1 en mélange avec les papiers	Apport volontaire pour le Verre uniquement

Dans le centre-ville de Bourges, est également réalisée deux fois par semaine, en complément d'une collecte des OM, une collecte spécifique pour les cartons des commerçants.

6.3 Matériel et indicateurs relatifs à la collecte en porte à porte

La flotte de camions de collecte en porte à porte est composée de :

- 9 bennes bi-compartmentées permettant la collecte simultanée des OM et des DEM,
- 2 bennes 26 tonnes mono-compartmentées
- une benne 19 tonnes mono-compartmentée, intervenant dans des voies moins larges,
- une benne 10 tonnes mono-compartmentée qui permet de faire la collecte dans les rues les plus étroites, notamment dans le centre historique de Bourges

Suite à la baisse de fréquence qui avait eu lieu en 2016, une partie du parc de bennes de collecte avait été renouvelée. Ainsi, les bennes bi-compartmentées sont toutes conformes à la norme européenne d'émission Euro V actuellement en vigueur. Cela se traduit par une baisse des émissions polluantes par rapport aux anciens véhicules. S'agissant de véhicules neufs, ils sont beaucoup moins bruyants et sont équipés de nombreux dispositifs de sécurité pour les agents de collecte.

Les BOM sont équipées de dispositif de géolocalisation et de lecture de puces. En 2015, ont été installées des dispositifs de signalisation des anomalies - les Boîtes à Boutons - qui sont activées par les agents de collecte en cas de difficultés rencontrées dans le déroulement de la collecte (mauvais tri, présence de déchets verts, présence de vrac, bac cassé,..). Ces informations sont communiquées quotidiennement à Bourges Plus.

	2015	2018	2019	Evolution 2015/2019
Kilométrage (km)	317 262	214 752	219 964	-97 298
Emission CO ₂ (kg)	573 680	524 054	549 569	-24 111

Si l'on compare les années 2015 (année complète avec les anciennes fréquences de collecte) et 2019, on constate que la baisse de fréquence a permis une diminution d'un tiers du kilométrage parcouru et de 4% des émissions de CO₂, l'impact sur les émissions de CO₂ est moindre que celui sur les distances, les véhicules bi-compartmentés consommant davantage au km parcouru.

6.4 Le règlement de collecte

Un règlement de collecte a été élaboré au cours de l'année 2015 et adopté par les communes au cours de l'année 2016.

Ce document a les objectifs suivants :

- définir et délimiter le service rendu à la population sur son territoire, il précise en particulier que le volume présenté ne doit pas excéder 1 100 l par semaine ;
- présenter les collectes et prestations mises en place ;
- expliciter le fonctionnement et les modalités d'application de chaque collecte, en développant en particulier les modalités permettant de diminuer les risques d'accident pour les salariés en charge de la réalisation de la prestation ;
- définir les règles d'utilisation du service par les usagers ;
- informer la population, répondre aux interrogations des habitants et utilisateurs du service ;
- préciser les sanctions en cas de non-respect des règles par les usagers.

Il s'adresse et s'impose :

- aux usagers du service public de collecte des déchets présents sur le territoire : les ménages et les professionnels (administrations, entreprises, artisans, commerçants) ;
- aux personnels et prestataires impliqués dans la collecte, à titre de formation et d'information.

Remarque relative aux chapitres 7 à 12

L'adhésion de Mehun sur Yèvre, avec 6 562 habitants a naturellement été à l'origine de la collecte et du traitement de tonnages supplémentaires en 2019. De ce fait, toute comparaison des tonnages d'une année sur l'autre n'a pas de sens pour interpréter les modifications relatives à la production des usagers (baisse de production, amélioration des quantités triées, ...), ces analyses seront donc effectuées uniquement sur la production en kilogramme par an et par habitant.

7 Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

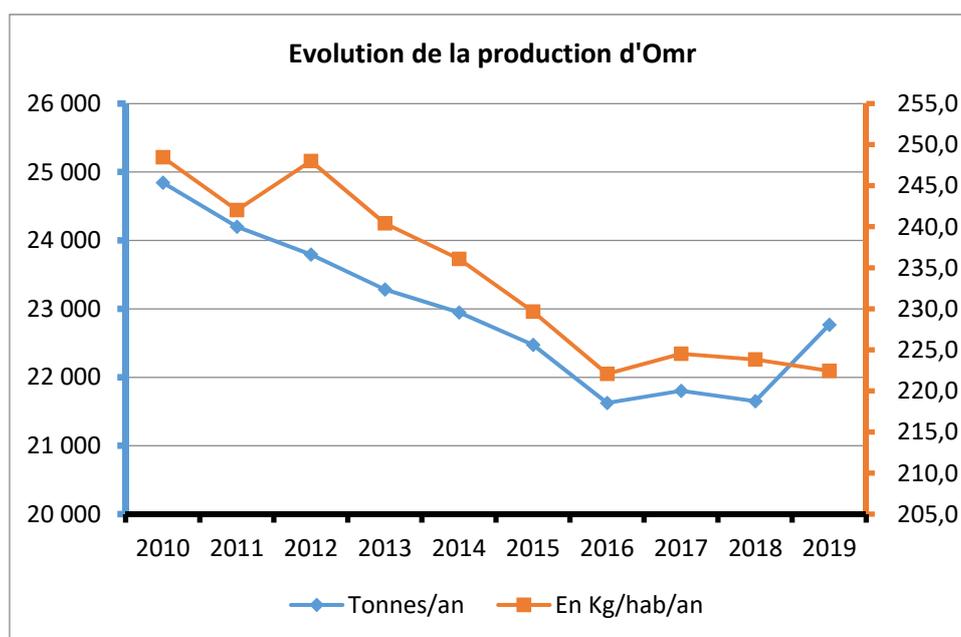
Les OMr sont constituées (cf. partie 4) des déchets ménagers des particuliers, des professionnels, des établissements publics, des manifestations qui sont pris en charge dans le cadre de la collecte communautaire sur tout le territoire de Bourges Plus, ainsi que des déchets assimilables à des OM du Printemps de Bourges.

7.1 Résultats de collecte

Le tonnage total d'OMr collecté s'est élevé à 22 770 en 2019 alors qu'il était de 21 652 tonnes en 2018, soit une augmentation de 5,2 % qui s'explique par l'intégration de Mehun sur Yèvre ; si l'on ramène les évolutions en kilogramme par habitant, la baisse observée est de 0,6 %.

OMr	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2010
Population	99 992	97 862	97 377	97 100	96 733	102 355	2 363
Tonnes/an	24 845	22 476	21 627	21 803	21 652	22 620	-2 225
En Kg/hab/an	248,5	229,7	222,1	224,5	223,8	222,5	-27,5
Taux de variation année N+1/année N (tonnes)		-2,1%	-3,8%	0,8%	-0,7%	4,5%	-9,0%
Taux de variation année N+1/année N (kg/an/hab.)		-2,7%	-3,3%	1,1%	-0,3%	-1,3%	-11,1%

Depuis 2010, il était constaté une baisse régulière de la production d'OMr en kilogramme par habitant collectées sur le territoire de Bourges Plus. Après une légère hausse en 2017, la baisse s'est poursuivie, y compris en 2019. Le tonnage a lui augmenté en 2019 de manière tout à fait logique en raison de l'intégration de la commune de Mehun sur Yèvre.



7.2 Traitement des OMr

Toutes les OMr de l'agglomération sont acheminées au Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD), route des Quatre Vents à Bourges.

Cette installation, propriété de la Ville de Bourges a été transférée à Bourges Plus au 1^{er} janvier 2010. Il s'agit d'une installation qui, de 1993 à 2016, produisait un compost à partir d'ordures ménagères résiduelles. L'exploitant était la société Energy Déchets.

C'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation date du 2 novembre 2016.

Le compost produit n'était pas conforme à la norme NFU 44051. L'activité de compostage d'ordures ménagères résiduelles a donc cessé en 2016.

Un nouveau marché a débuté le 16 octobre 2016 jusqu'au 30 juin 2020, le titulaire est Veolia SETRAD ; il a pour objet :

- l'accueil et le transfert des ordures ménagères de l'agglomération ainsi que des déchets de marchés et de nettoyage de la ville de Bourges ;
- le broyage et le compostage des déchets verts des communes de Bourges et Saint-Germain-du-Puy ainsi que ceux collectés à la déchèterie des Quatre vents.

Le traitement des OMr est géré dans le cadre d'un marché distinct de celui de la gestion du CTVD. Il a débuté le 1^{er} juillet 2015 et concernait dans un premier temps les refus de compostage du CTVD et concerne maintenant les OMr de l'agglomération ainsi que les déchets de marchés et de nettoyage de la ville de Bourges. Ces déchets sont pour 50 % enfouis au CSDND de Saint Palais et pour 50 % incinérés à l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Gien.

• Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de Saint-Palais

Le CSDND de classe 2 est situé sur la commune de Saint-Palais (18). Il est propriété de la société Veolia.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) autorisée par arrêté préfectoral du 5 décembre 1995 pour une durée de 25 ans. Ce site a une capacité totale de 1,75 millions de m³ et une capacité annuelle de 90 000 tonnes.

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals, etc...

• UIOM de Gien

L'UIOM (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) de Gien est localisée dans le département du Loiret sur la commune de Gien. C'est une ICPE dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter date du 25 juillet 2015. Ce site a une capacité annuelle de 78 000 tonnes. Les déchets admis sont les OMr, les déchets industriels banals, ...

La performance énergétique de l'UIOM de Gien est de 0,45.

Une consultation a été effectuée pour le renouvellement de la Délégation de Service Public de ce site propriété du SYCTOM de Gien et Châteauneuf sur Loire. Elle a abouti au choix d'un candidat. Des travaux vont être engagés sur cette installation dans les années à venir afin de la moderniser et d'améliorer sa performance énergétique pour qu'elle atteigne à terme 0,65.

8 Les déchets recyclables

Les consignes de tri sont identiques sur tout le territoire de l'agglomération et l'usager doit séparer les déchets recyclables en 4 catégories :

- les Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) : cartonnettes, flaconnages plastiques, emballages en aluminium, emballages en acier, briques alimentaires ;
- les papiers ;
- les Textiles, Linges et Chaussures (TLC) ;
- les emballages en verre.

8.1 Résultats de collecte

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2010-2019	Variation 2018-2019	Variation 2015-2019
Population (hab.)	99 992	97 862	97 377	97 100	96 733	102 355	2,4%	5,8%	4,6%
DEM (t)	4 395	2 615	2 760	3 049	3 238	3 661	24,8%	13,1%	40,0%
Papiers (t)		2 068	2 057	2 014	1 911	1 825		-4,5%	-11,7%
TLC (t)			71	96	149	162		9,0%	
Verre (t)	2 969	2 912	2 861	2 934	2 964	3 198	7,7%	7,9%	9,8%
Total (t)	7 364	7 595	7 750	8 092	8 262	8 846	20,1%	7,1%	16,5%
DEM (kg/hab.)	44,0	26,7	28,3	31,4	33,5	35,8	21,9%	6,8%	33,9%
Papiers (kg/hab.)		21,1	21,1	20,7	19,8	17,8		-9,7%	-15,6%
TLC (kg/hab.)	0,0	0,0	0,7	1,0	1,5	1,6		3,1%	
Verre (kg/hab.)	29,7	29,8	29,4	30,2	30,6	31,2	5,2%	2,0%	5,0%
Total (kg/hab.)	73,6	77,6	79,6	83,3	85,4	86,4	17,4%	1,2%	11,4%

La hausse observée en matière de collecte des recyclables depuis 2013 se poursuit en 2019, elle est due principalement à une hausse des déchets d'emballage qui progressent en kilogramme par habitant et par an de plus de 6% par an depuis 2014. Les quantités de papiers collectées poursuivent leur diminution mais ce n'est pas surprenant dans un contexte de baisse régulière des tonnages mis sur le marché (de 4 à 5% par an depuis quelques années à l'exception de l'année 2017 pour laquelle une très légère augmentation a été observée).

Le verre augmente également depuis quelques années avec une progression globale depuis 2010 de 5%, ceci, comme pour le papier, dans un contexte de diminution de la production d'emballages en verre.

8.2 Devenir et valorisation

Dans le cadre du nouveau marché de tri attribué à Veolia, les déchets d'emballage et les papiers sont déposés au centre de tri route des 4 vents à Bourges, dans deux cases distinctes pour être ensuite orientés vers deux destinations différentes afin d'être recyclés.

Le 15 mai 2018, le centre de tri a été entièrement détruit par un incendie. A compter de cette date, les emballages ont été orientés vers le centre de tri Veolia de Mur de Sologne (37). Les papiers ont

pu toujours être accueillis dans un autre bâtiment sur le site route des 4 vents. Veolia a reconstruit un centre de tri sur le même site mis en service en mars 2020.

Parallèlement dans le cadre du contrat passé avec Citéo, ex Eco-Emballages, en 2017, Bourges Plus a lancé la même année une consultation pour le choix des repreneurs des déchets d'emballages qui prennent en charge le transport du déchet trié du centre de tri vers l'installation de recyclage qu'elle a désignée. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018.

✓La société Veolia VPFR assure la reprise :

- **des emballages métalliques en acier (boîtes de conserves, canettes, ..),**
- **des flacons plastiques (bouteilles et flacons en plastiques) Les emballages en cartons,**
- **des briques alimentaires,**
- **des papiers** des colonnes d'apport volontaires sont repris par Veolia VPFR depuis le 1^{er} janvier 2018. Compte tenu de la bonne qualité des papiers déposés dans les colonnes d'apport volontaire par les usagers, il n'y a pas lieu de les faire passer sur une table de tri.

✓La société NCI Paprec assure la reprise :

- **des emballages métalliques en aluminium (canettes en alu, barquettes,..),**
- **de verre** (bouteille, pot,..) est repris par la société OI MANUFACTURING et recyclé dans différentes verreries situées dans l'Est de la France.

9 Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées

9.1 Quantités totales collectées

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par le service.

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2010-2019	Variation 2018-2019	Variation 2015-2019
Omr (t)	24 845	22 476	21 627	21 803	21 652	22 620	-9,0%	4,5%	0,6%
DEM (t)	4 395	2 615	2 760	3 049	3 238	3 661	24,8%	13,1%	40,0%
Papiers (t)		2 068	2 057	2 014	1 911	1 825		-4,5%	-11,7%
TLC (t)			71	96	149	162		9,0%	
Verre (t)	2 969	2 912	2 861	2 934	2 964	3 198	7,7%	7,9%	9,8%
Biodéchets (t)				6	9	10		13,2%	
Total OMA (t)	32 209	30 071	29 377	29 901	29 923	31 476	-2,3%	5,2%	4,7%
Population (hab.)	99 992	97 862	97 377	97 100	96 733	102 355	2,4%	5,8%	4,6%
Omr (kg/hab.)	248,5	229,7	222,1	224,5	223,8	221,0	-11,1%	-1,3%	-3,8%
DEM (kg/hab.)	44,0	26,7	28,3	31,4	33,5	35,8	21,9%	6,8%	33,9%
Papiers (kg/hab.)		21,1	21,1	20,7	19,8	17,8		-9,7%	-15,6%
TLC (kg/hab.)			0,7	1,0	1,5	1,6		3,1%	
Verre (kg/hab.)	29,7	29,8	29,4	30,2	30,6	31,2	5,2%	2,0%	5,0%
Biodéchets (kg/hab.)				0,07	0,09	0,1		6,9%	
Total OMA (kg/hab.)	322,1	307,3	301,7	307,9	309,3	307,5	-4,5%	-0,6%	0,1%

La production d'ordures ménagères et assimilées, en kilogramme par habitant, après avoir régulièrement diminué depuis 2012, a connu une hausse en 2017 (+2,1 %) qui s'est poursuivie en 2018, bien que de manière moins importante (+0,5%), une diminution semble se dessiner avec une baisse de 0,6% en 2019.

Les tonnages ont eux, augmenté en 2019, reflet de l'intégration de Mehun sur Yèvre et de ses 6 562 habitants.

Dans ce contexte, l'objectif du programme local de prévention des déchets qui est une diminution de 7% en 5 ans (2014- 2019) de la quantité d'OMA produites n'a pas été atteint.

Il est important de noter que si le résultat global en matière d'OMA n'est pas celui espéré, les résultats en matière de collecte des déchets d'emballages ménagers (DEM) se sont eux fortement améliorés avec une hausse de plus de 40% depuis 2014 et que la baisse de la production d'OMr entre 2014 et 2019 reste correcte (moins 6,4%).

9.2 Synthèse sur les modalités de traitement

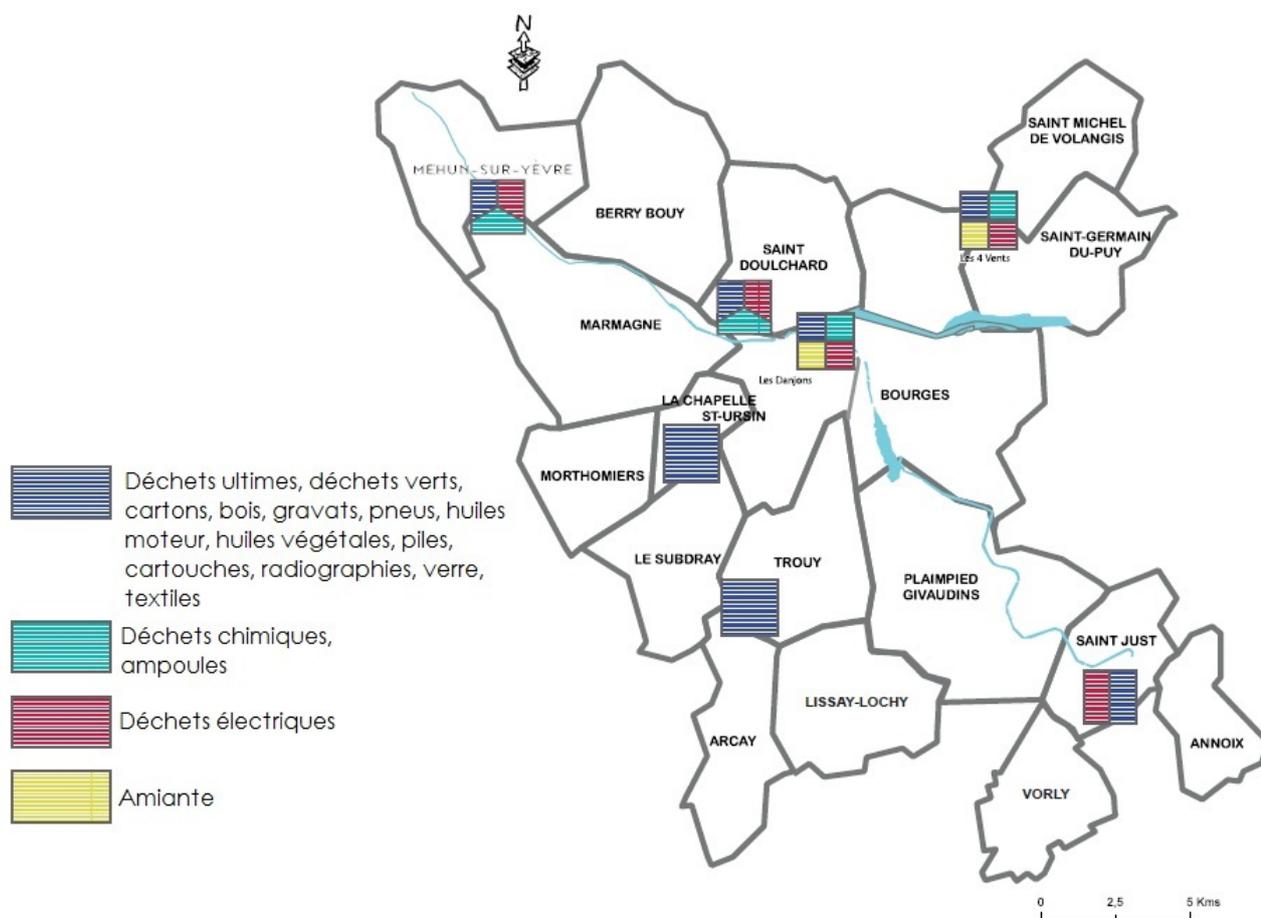
Le tableau suivant récapitule le mode de traitement par type de déchets :

	Traitement	2010	2010	2016	2016%	2017	2017%	2018	2018%	2019	2019%
OMR	Valorisation organique	9 128	40%	5 515	25%	0	0%	0	0%	0	0%
	Valorisation énergétique	-	0%	8 158	38%	11 307	52%	11 196	52%	12 437	55%
	Enfouissement	13 958	60%	7 954	37%	10 496	48%	10 457	48%	10 183	45%
	Total OMR	23 087	100,00%	21 627	100%	21 803	100%	21 652	100%	22 620	100%
DEM (et Papiers en 2010)	Valorisation matière	3736	85%	1 920	70%	2 222	73%	2 283	71%	2 567	70%
	Valorisation énergétique	0	0%	840	30%	827	27%	208	6%	0	0%
	Enfouissement	659	15%	0	0%	0	0%	624	19%	1 094	30%
	Perte incendie	0	0	0	0	0	0	123	4%	0	0%
	Total DEM	4 395	100%	2 760	100%	3 049	100%	3 238	100%	3 661	100%
Papiers seuls	Valorisation matière			2 057	100%	2 014	100%	1 755	92%	1 825	100%
	Perte incendie			-	-	-	-	155	8%	0	0%
	Total papiers			2 057	1	2 014	1	1 911	100%	1 825	100%
TLC	Valorisation matière			71	100%	96	100%	149	100%	162	100%
Verre	Valorisation matière	2 969	100%	2 861	100%	2 934	100%	2 964	100%	3 198	100%
Biodéchets	Valorisation organique					6,5	100%	8,7	100%	9,8	100%
TOTAL OMA	Valorisation matière	6 704	22,0%	6 910	23,5%	7 265	24,3%	7 152	23,9%	7 752	24,6%
	Valorisation organique	9 128	30,0%	5 515	18,8%	6,5	0,02%	8,7	0,03%	9,8	0,03%
	Valorisation énergétique	-	0,0%	8 998	30,6%	12 134	40,6%	11 403	38,1%	12 437	39,5%
	Enfouissement	14 618	48,0%	7 954	27,1%	10 496	35,1%	11 080	37,0%	11 277	35,8%
	Perte incendie							278	0,9%	0	0,0%
	Total	30 450	100,0%	29 377	100,0%	29 901	100,0%	29 923	100,0%	31 476	100,0%

Le tableau fait apparaître les éléments suivants :

- Dans le cadre du nouveau contrat de tri avec Veolia, les refus de tri ont été incinérés jusqu'à l'incendie du centre de tri. Ils sont depuis cette date enfouis au centre de stockage jouxtant le centre de tri de Mur de Sologne.
- Une augmentation du taux de valorisation matière qui est à mettre en corrélation avec l'augmentation de la collecte des déchets recyclables, déchets d'emballage en particulier
- Une baisse de la valorisation organique entre 2010 et 2019 qui est à mettre en parallèle avec l'arrêt du compostage des OMr au CTVD.

RESEAU DES DECHETERIES DE BOURGES PLUS



10 Déchets occasionnels : les déchèteries

10.1 Organisation générale

Il y a sept déchèteries communautaires :

Commune	Localisation
Bourges	Route des Quatre vents
Bourges	Allée François Arago/Danjons
La Chapelle Saint-Ursin	Avenue Louis Billant
Mehun sur Yèvre	14, rue du Paradis
Saint-Doulchard	Route de Berry-Bouy
Saint-Just	Le Bertray
Trouy	Avenue des Anciens Combattants

L'accueil des usagers est assuré par :

- un prestataire privé pour les sites des Danjons, des Quatre Vents et de Saint-Doulchard,
- des agents communautaires pour les sites de La Chapelle Saint-Ursin, Mehun sur Yèvre Trouy et Saint-Just.

Les opérations de prise en charge des déchets sont assurées par des opérateurs privés dans le cadre de marchés publics.

En 2019, les sept déchèteries accueillent les déchets suivants : cartons, ferraille, gravats, bois, déchets verts, tout-venant, huile moteur usagée, verre, papier, piles, cartouches d'encre usagées, batteries, bidons d'huile, déchets d'emballages ménagers, huile alimentaire usagée, pneus et collecte séparative des déchets de mobilier.

Certains déchets ne sont acceptés que sur certains sites pour des raisons techniques (équipement, sécurité, dimensionnement du site, etc. ...) :

- Déchets Ménagers Spéciaux : Quatre Vents, Danjons, Saint-Doulchard, Mehun sur Yèvre. En juin 2019, une collecte exceptionnelle un samedi a été organisée dans les déchèteries de La Chapelle-Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just.
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : Quatre Vents, Danjons, Saint-Doulchard, Mehun sur Yèvre et Saint-Just. En juin et octobre 2019, deux collectes d'une semaine ont été organisées avec l'éco-organisme pour récupérer les DEEE dans les déchèteries de La Chapelle Saint-Ursin et Trouy.
- Amiante : Quatre Vents, Danjons.
- Collecte séparative des Déchets d'Equipements d'Ameublement (DEA) : Saint-Doulchard, Quatre Vents, Danjons, Mehun sur Yèvre. Sur les autres déchèteries, ces déchets sont collectés en mélange, en fonction de leur composition, dans les bennes tout venant, bois et ferrailles principalement.

10.2 Les évolutions récentes

10.2.1 L'intégration de la déchèterie de Mehun sur Yèvre

Au 1er janvier 2019, la commune de Mehun-sur-Yèvre ayant intégré Bourges Plus, la gestion de la déchèterie qui s'y trouve a été également reprise et les deux agents titulaires qui y assuraient l'accueil des usagers ont rejoint les effectifs de l'agglomération. Cette déchèterie avait fait l'objet d'une opération conséquente d'agrandissement en 2015 et de mise aux normes, ne seront donc à prévoir à l'avenir que quelques améliorations concernant en particulier les conditions d'accueil des déchets dangereux.

10.2.2 Espace ressourcerie

Depuis fin novembre 2014, a été mis en place un partenariat avec Emmaüs. Ce partenariat porte sur la mise à disposition à l'association d'un conteneur maritime sur la déchèterie des Danjons. Emmaüs a embauché deux personnes, présentes sur le site pendant toutes les heures d'ouverture sauf le dimanche, qui proposent aux usagers amenant des objets qui pourraient être réutilisés après nettoyage et/ou réparation, de les déposer dans le conteneur. Cette opération a pour objet de développer la pédagogie du don et de réduire les quantités de déchets à recycler, valoriser ou enfouir.

En avril 2018, un nouveau point a été ouvert à la déchèterie de Saint-Doulchard. Afin de permettre à la Communauté d'Emmaüs de pouvoir réaliser les enlèvements quotidiens des produits. Bourges Plus a subventionné à hauteur de 24 000 € l'achat d'un véhicule pour assurer cette collecte.

10.2.3 Mise aux normes de la déchèterie des Quatre vents

Suite à une inspection de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), il est apparu qu'une mise en conformité du site des Quatre Vents avec la réglementation en faveur de l'environnement était nécessaire. Un bureau d'études a donc été retenu afin de réaliser un audit complet du site et de proposer un programme de travaux. Il lui a été demandé de non seulement faire des propositions pour une mise aux normes mais aussi pour des améliorations concernant la sécurité des usagers et des agents du site. Suite au programme de travaux défini, des travaux seront engagés en deux tranches, : une première début 2020 avec notamment la création d'un bassin de rétention des eaux qui seraient à isoler dans le cas d'un incendie sur le site et une deuxième fin 2020 qui portera d'une part sur la réalisation d'un bâtiment permettant de stocker de manière sécurisée les Déchets Dangereux Spécifiques (DDS), les DEEE et les pneus et d'autre part sur l'amélioration des conditions de circulation en haut de quai.

10.2.4 Stockage des DDS sur la déchèterie des Danjons

Le stockage des déchets dangereux à la déchèterie des Danjons n'était pas conforme à la réglementation. Aussi, deux locaux ont été achetés et installés munis de rétention en cas de fuite de contenants.

10.3 Fréquentation

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'accès des professionnels est interdit dans toutes les déchèteries de l'agglomération par décision du Conseil Communautaire lors de sa session du 13 décembre 2010.

La fréquentation pour chacun des sept sites depuis 2015 a été la suivante :

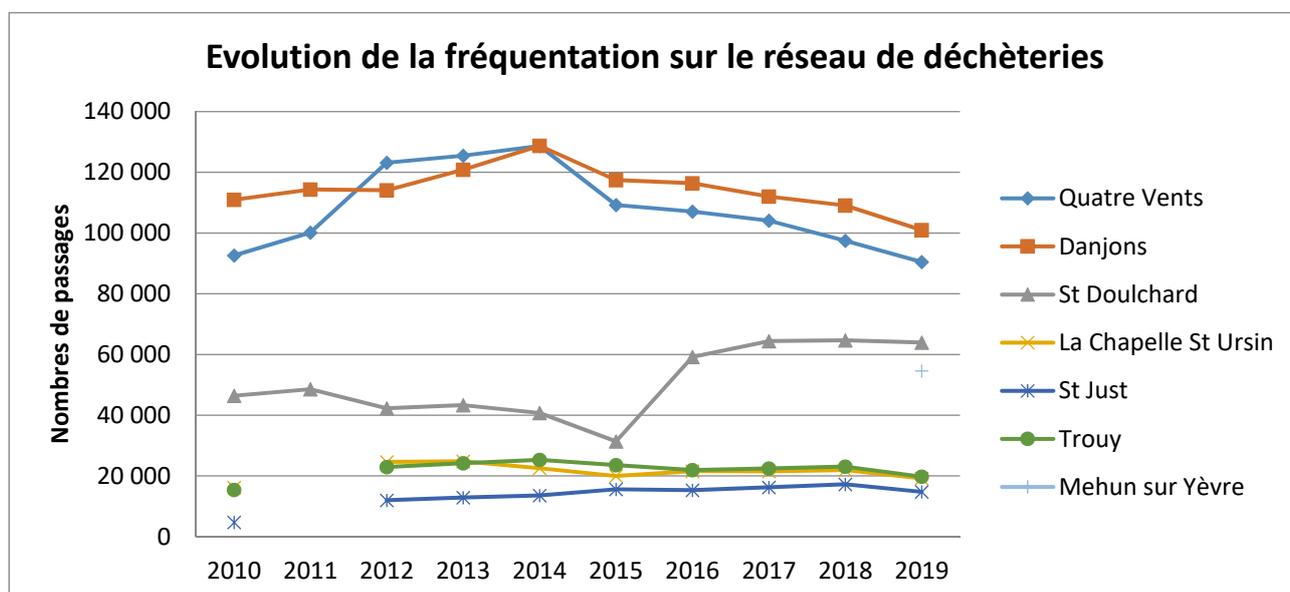
	Nombre de passages					Tonnages		Kg par passage
	2015	2016	2017	2018	2019	2018	2019	2019
Quatre Vents	109 248	107 109	104 115	97 472	90 498	7 229	7 053	78
Danjons	117 457	116 413	112 045	109 096	100 995	5 970	6 047	60
St Doulchard	40 756	31 352	59 203	64 386	63 901	3 580	3 559	56
La Chapelle St Ursin	22 531	19 986	21 537	21 475	19 157	1 055	1 017	53
St Just	13 530	15 582	15 310	16 240	14 770	1 153	1 098	74
Trouy	25 294	23 523	21 931	22 441	19 764	1 617	1 510	76
Mehun sur Yèvre					54 637		2 925	54
Total	359 562	317 148	341 503	340 702	363 722	20 604	23 209	64

*2015 : Hors période de mars à juin pour la déchèterie de Saint-Doulchard en raison de la réalisation des travaux

De 2010 à 2015, la fréquentation augmentait tous les ans sur l'ensemble des déchèteries de l'Agglomération. Depuis 2015, les tendances suivantes sont observées :

- un fléchissement des fréquentations aux Quatre vents, aux Danjons
- une augmentation à Saint Doulchard depuis la réalisation des travaux avec un léger infléchissement en 2019
- des fréquentations plus variables selon les années sur les trois autres déchèteries mais avec une diminution sur les trois en 2019

Les habitudes de fréquentation des déchèteries sont différentes selon les sites. Ainsi, les quantités apportées à chaque passage varient de 53 kg par passage à La Chapelle-Saint-Ursin à 78 aux Quatre vents.



10.4 Performances

La production de déchets occasionnels a connu une nouvelle baisse en 2019 ; en effet, si pour pouvoir comparer avec l'année 2019, on exclue les tonnages de Mehun sur Yèvre, on obtient un tonnage annuel pour 2019 de 20 280 tonnes soit une diminution de près de 800 tonnes.

	2015	2016	2017	2018	2019
Quatre vents	7 759	7 723	7 650	7 229	7 053
Danjons	7 007	7 291	6 927	6 423	6 047
Saint Doulchard	3 079	3 438	3 895	3 580	3 559
Mehun sur Yèvre					2 925
Trouy	1 623	1 568	1 568	1 617	1 510
Saint Just	957	1 045	1 140	1 153	1 098
La Chapelle Saint Ursin	940	981	1 003	1 055	1 017
TOTAL	21 365	22 044	22 184	21 057	23 209

La quantité totale de déchets accueillis en déchèterie varie de manière importante d'une année à l'autre ; ces variations sont fortement corrélées aux variations de déchets verts apportés.

Ainsi, leur quantité avait augmenté de 10 kg/hab. entre 2015 et 2016 et de 5 kg/hab. en 2017. En 2018, leur production a chuté de 15kg/hab. en raison d'une année particulièrement sèche et a légèrement réaugmenté en 2019 (+ 4,4 kg)

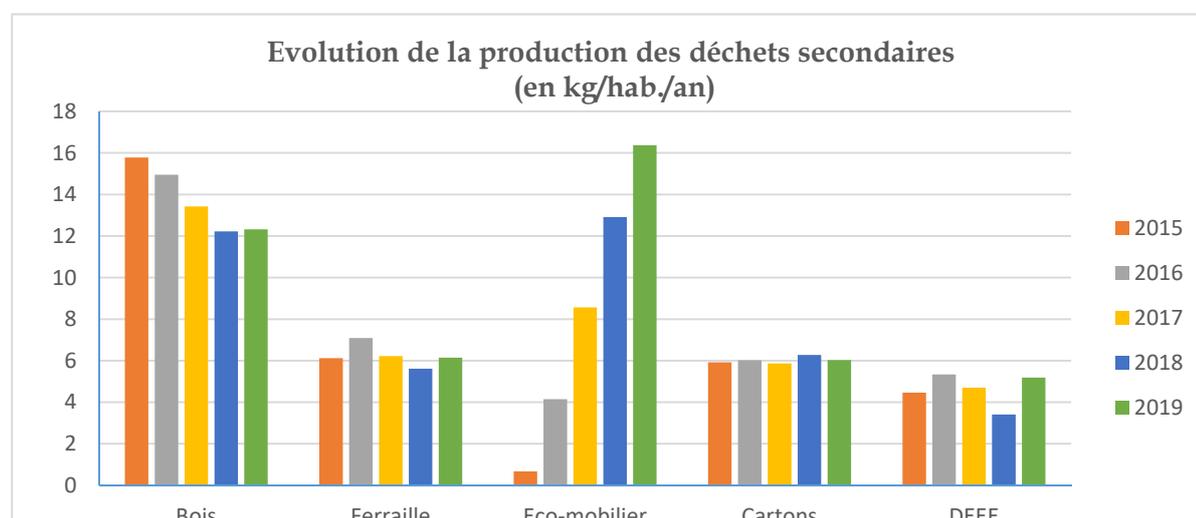
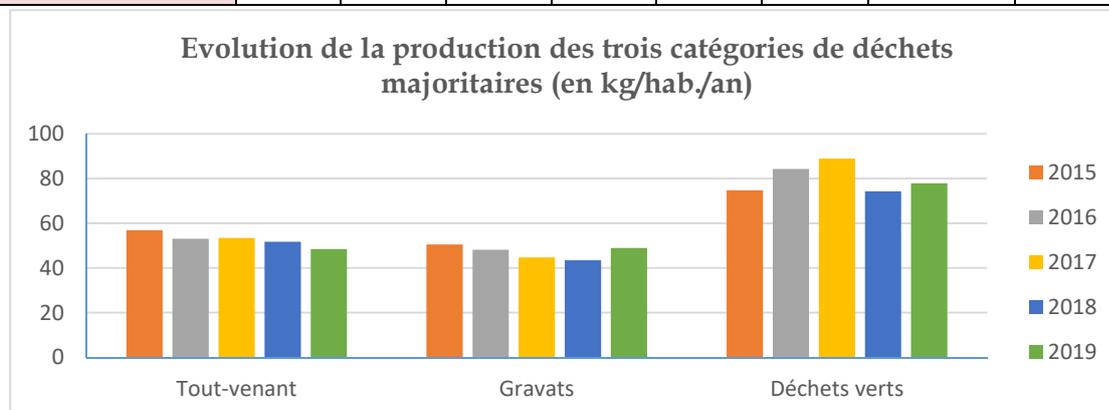
De manière générale, il est difficile en matière de déchets accueillis en déchèterie de dégager des grandes tendances, les variations d'une année sur l'autre, pour un même type de déchets, n'étant dans l'ensemble pas régulières.

La tendance sur plusieurs années pour le tout-venant, le bois et la ferraille est plutôt à la baisse, celle-ci s'explique par la mise en place de bennes Eco Mobilier. En effet, Eco Mobilier estime que les déchets d'ameublement représentent :

- 50% de la benne bois (soit un potentiel 700 à 800 tonnes par an) ;
- 11 % de la benne tout venant (soit un potentiel de 500 à 600 tonnes par an) ;
- 3 % de la benne ferraille (soit un potentiel de 15 à 20 tonnes par an).

Les quantités de déchets en kg/an/hab. sont calculées sur la base de la population de l'agglomération complétée par la population de la commune d'Allouis, les habitants de cette commune bénéficiant de l'accès à la déchèterie de Mehun-sur-Yèvre par le biais d'une convention.

En kg/hab/an	2010	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2010-2019	Variation 2018-2019	Variation 2015-2019
Population (hab)	99 992	97 862	97 377	97 100	96 733	103 426	3,4%	6,9%	5,7%
Tout-venant	48,37	56,89	53,07	53,42	51,70	48,43	0,1%	-6,3%	-14,9%
Gravats	52,47	50,55	48,19	44,74	43,43	48,94	-6,7%	12,7%	-3,2%
Cartons	6,58	5,92	6,02	5,87	6,27	6,03	-8,4%	-3,9%	1,9%
Amiante	0,71	1,01	0,90	0,34	0,49	0,57	-19,9%	15,3%	-43,5%
Bois	16,17	15,78	14,95	13,42	12,23	12,32	-23,8%	0,8%	-21,9%
Déchets verts	71,54	74,70	84,32	88,95	74,28	77,86	8,8%	4,8%	4,2%
Ferraille	4,43	6,12	7,09	6,22	5,61	6,15	38,8%	9,5%	0,5%
Eco-mobilier	0,00	0,68	4,15	8,57	12,91	16,37		26,8%	
DDS	1,00	0,48	0,62	0,76	0,87	0,72	-27,8%	-16,9%	50,0%
EcoDDS	0,00	0,90	0,97	0,99	0,96	0,91		-5,7%	0,5%
DEEE	3,76	4,46	5,34	4,70	3,41	5,19	37,9%	52,3%	16,3%
Pneus	0,00	0,31	0,36	0,34	0,31	0,41		29,8%	31,8%
Huiles de vidange	0,00	0,40	0,21	0,43	0,35	0,38		7,4%	-4,4%
Huiles alimentaires	0,06	0,07	0,12	0,07	0,08	0,06	-2,9%	-25,3%	-23,1%
Piles / accumulateurs	0,00	0,06	0,05	0,06	0,07	0,07		-7,8%	3,4%
Cartouches d'encre	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01		-1,8%	126,1%
Expérimentation ressourcerie		1,73	1,72	1,68	1,75	1,64		-6,5%	
Total	205,10	220,05	228,10	230,57	214,74	226,04	10,2%	5,3%	2,7%



	Traitement	2015	2015%	2016	2016%	2017	2017%	2018	2018%	2019	2019%
Déchets occasionnels (hors gravats)	Valorisation matière	3 400	20,5%	3 830	21,9%	3 936	21,8%	4 088	24,7%	4 941	27,0%
	Valorisation organique	7 310	44,1%	8 211	46,9%	8 637	47,9%	7 185	43,4%	8 053	44,0%
	Valorisation énergétique	212	1,3%	222	1,3%	251	1,4%	249	1,5%	256	1,4%
	Enfouissement	5 666	34,2%	5 256	30,0%	5 220	28,9%	5 049	30,5%	5 068	27,7%
	Total	16 588	100,0%	17 520	100,0%	18 044	100,0%	16 571	100,0%	18 317	100,0%
Gravats	Valorisation matière	4 947		4 692							
	Enfouissement	0				4 344		4 201,60		5 061,62	
	Total	21 534		22 212		22 388		20 772		23 378	
	Taux de valorisation		65,3%		69,6%		70,6%		69,0%		71,9%

Le taux d'enfouissement des déchets varie à la hausse et à la baisse en fonction des années. Ces variations sont corrélées à celles du tonnage des déchets verts et de la proportion qu'ils représentent sur la totalité des déchets entrants en déchèterie. Autre élément influant sur ce taux à la baisse, la mise en place des bennes écomobilier qui permettent de recycler davantage de déchets. Ces pourcentages sont exprimés hors gravats conformément aux préconisations de l'ADEME.

11 Autres déchets occasionnels : les encombrants

La collecte des encombrants s'effectue de manière différenciée selon les communes de Bourges Plus.

A l'exception de Bourges, Saint-Germain-du-Puy et Saint-Doulchard, cette prestation reste à l'initiative de la commune, elle n'a pas fait l'objet d'un transfert de compétence.

La Ville de Bourges est divisée en dix-sept secteurs collectés une fois par an.

A Saint-Germain du Puy, jusqu'en 2018, la collecte des encombrants s'effectuait deux fois par an en porte à porte dans toutes les rues ce qui générait des nuisances en termes de propreté, chiffonnage et rendait difficile le tri pour une valorisation. En accord avec la mairie de St Germain du Puy, il a été mis en place à compter de 2018, une collecte sur appel. Chaque usager dispose de possibilités de deux enlèvements par an ; après inscription auprès du service d'appel géré par Véolia.. Cela s'est traduit par une baisse notable des tonnages présentés à la collecte : 16,4 tonnes en 2019 contre 36,30 T en 2017.

Ces deux types de collecte sont effectués par Veolia avec un camion benne classique ainsi qu'un camion type Master. Ce dernier effectue un tri préalable des encombrants afin d'en ressortir la part valorisable (bois, ferraille, carton, DEEE voire mobilier à titre expérimental) : 9 tonnes de déchets ont pu être valorisées pour 83 tonnes de déchets collectées, soit un taux de valorisation de de près de 11%. Les tonnes non valorisées sont orientées en enfouissement au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint-Palais.

		2015	2016	2017	2018	2019
Collecte encombrants	Valorisation matière	6.4	9.18	10,14	12,73	8,99
	Enfouissement	85.1	87.07	86,48	77,7	73,66
	Total	91.5	96.25	96,62	90,43	82,65

A Saint-Doulchard, la prestation est assurée par les services municipaux dans le cadre d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Bourges. Les usagers de la commune de Saint-Doulchard prennent rendez-vous auprès de la Mairie pour un enlèvement à leur domicile. Les agents municipaux trient les déchets selon les consignes en vigueur et les déposent à la déchèterie de Saint-Doulchard ou des Danjons. En l'absence de pont bascule, les tonnages pris en compte ne sont pas connus.

12 Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés

12.1 Les grands enjeux réglementaires

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a, en matière de déchets a introduit de nouveaux éléments. Sont directement applicables aux collectivités les points suivants :

- L'extension des consignes de tri des déchets d'emballage plastique avant 2022 : la mise en œuvre progressive de cette obligation est de la responsabilité plus particulièrement de Citéo ex-Eco-Emballages, elle nécessitera la construction de nouveaux centres de tri, de plus grande taille que ceux actuellement présents sur le territoire,
- L'harmonisation des consignes de tri des papiers : si dans les premières années de la collecte sélective des papiers, la consigne était « les Journaux-Revues-Magazines » (JRM), elle est maintenant « Tous les papiers se recyclent » : cette extension de consigne est d'ores et déjà mise en œuvre sur le territoire de Bourges Plus.
- -30% de consommation de papiers de l'Etat et des collectivités : ce point fera l'objet d'une action du PLPD
- Objectif de - 10 % des DMA entre 2010 et 2020 (cf. détails dans le 11.1)
- Réduire de 30% les déchets non dangereux non inertes mis en centres de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de -50 % en 2025 (cf. détails dans le 11.1)
- 15 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2020 et 25 millions en 2025. Sur le territoire de Bourges Plus, la mise en œuvre de la tarification incitative ne fait pas l'objet de projet à l'heure actuelle,
- Objectif de valorisation matière et organique de 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et de 65% en 2025 (cf. détails dans le 11.1),
- Harmonisation des consignes de tri d'ici 2025, une réflexion préalable au niveau national est mise en œuvre
- développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire

12.2 Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de DMA produites et des modes de traitement mis en œuvre.

	Traitement	2010	2010	2016	2016%	2017	2017%	2018	2018%	2019	2019%
	Population	99 992		97 377		97 100		96 733		102 355	
OMA	Valorisation matière	67,0	22,0%	71,0	23,5%	74,8	24,3%	73,9	23,9%	75,7	24,5%
	Valorisation organique	91,3	30,0%	56,6	18,8%	0,1	0,0%	0,1	0,0%	0,1	0,0%
	Valorisation énergétique	0,0	0,0%	92,4	30,6%	125,0	40,6%	117,9	38,1%	121,5	39,5%
	Enfouissement	146,2	48,0%	81,7	27,1%	108,1	35,1%	114,5	37,0%	110,2	35,8%
	Perte incendie							2,9	0,9%	0,0	0,0%
	Total	304,5	100,0%	301,7	100,0%	307,9	100,0%	309,3	100,0%	307,5	100,0%
Déchets occasionnels de déchèteries (hors gravats)	Valorisation matière	30,9	20,3%	39,3	21,9%	40,5	21,8%	42,3	24,7%	47,8	27,0%
	Valorisation organique	71,5	46,9%	84,3	46,9%	89,0	47,9%	74,3	43,4%	77,9	44,0%
	Valorisation énergétique	1,1	0,7%	2,3	1,3%	2,6	1,4%	2,6	1,5%	2,5	1,4%
	Enfouissement	49,1	32,2%	54,0	30,0%	53,8	28,9%	52,2	30,5%	49,0	27,7%
	Total	152,6	100,0%	179,9	100,0%	185,8	100,0%	171,3	100,0%	177,1	100,0%
Déchets occasionnels collecte encombrants	Valorisation matière	0,0	0,0%	0,1	9,5%	0,1	10,5%	0,1	14,1%	0,1	10,9%
	Valorisation organique	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Valorisation énergétique	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Enfouissement	0,9	100,0%	0,9	90,5%	0,9	89,5%	0,8	85,9%	0,7	89,1%
	Total	0,9	100,0%	1,0	100,0%	1,0	100,0%	0,9	100,0%	0,8	100,0%
Total déchets occasionnels (déchèteries et encombrants)	Valorisation matière	30,9	20,1%	39,4	21,8%	40,6	21,8%	42,4	24,6%	47,9	26,9%
	Valorisation organique	71,5	46,6%	84,3	46,6%	89,0	47,6%	74,3	43,1%	77,9	43,8%
	Valorisation énergétique	1,1	0,7%	2,3	1,3%	2,6	1,4%	2,6	1,5%	2,5	1,4%
	Enfouissement	50,0	32,6%	54,9	30,3%	54,6	29,3%	53,0	30,8%	49,7	27,9%
	Total	153,6	100,0%	180,9	100,0%	186,8	100,0%	172,2	100,0%	177,9	100,0%
Total DMA (hors gravats)	Valorisation matière	98,0	21,4%	110,4	22,9%	115,5	23,3%	116,3	24,3%	123,6	25,5%
	Valorisation organique	162,8	35,5%	141,0	29,2%	89,0	18,0%	74,4	15,5%	78,0	16,2%
	Valorisation énergétique	1,1	0,2%	94,7	19,6%	127,5	25,8%	120,5	25,2%	124,0	25,4%
	Enfouissement	196,2	42,8%	136,6	28,3%	162,7	32,9%	167,5	35,0%	159,9	32,9%
	Perte incendie							2,9	0,6%	0,0	0,0%
	Total	458,1	100,0%	482,6	100,0%	494,8	100,0%	478,7	100,0%	485,4	100,0%

Les résultats actuels de Bourges Plus par rapport aux objectifs de la loi de transition énergétique sont les suivants :

- Entre 2010 et 2019, les quantités de DMA produites sont passées de 458,1 à 485,4 kg/hab./an soit une augmentation de 6,0% pour un objectif à 2020 de - 10 %. Il est important de noter que cette augmentation est due principalement à l'augmentation des quantités de déchets collectés en déchèterie puisqu'ils ont subi une augmentation de 16,1 % entre 2010 et 2019 alors que les OMA n'ont augmenté que de 1% sur la même période. Le Programme local de prévention, même s'il a pour objectif principal une diminution de la production des ordures ménagères et assimilées contient aussi des actions visant à faire baisser les DMA.
- Entre 2010 et 2019, les quantités de DMA enfouies sont passées de 196 à 160 kg/hab./an soit une réduction de 18% pour un objectif de - 30 % en 2020,
- 41,7 % des DMA ont fait l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation organique pour un objectif national de 55% en 2020 et de 65 % en 2025.

13 Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance

Au 31 décembre 2019, trois agents de maintenance et de sensibilisation étaient présents au sein de la Direction de l'Environnement.

Ces agents interviennent pour :

- Tenir des stands et réaliser des animations spécifiques sur les déchets,
- Livrer et assurer la maintenance du matériel de précollecte (bacs roulants, sacs, colonnes d'apport volontaires)
- Renseigner les usagers sur toutes questions relatives aux déchets (modalités de tri, fourniture de contenants de pré collecte, retraitement d'anomalies,...)
- Contrôler la qualité des prestations des entreprises réalisant la collecte des déchets en porte à porte ou en apport volontaire.

Un Numéro Vert est en service à l'attention des usagers (0800 89 77 30).

La collecte est à l'origine de 18 % des demandes, il s'agit principalement de réclamations suite à des problèmes de collecte. Elles sont traitées par l'équipe d'agents de sensibilisation et de maintenance en collaboration avec le prestataire de collecte. En 2016, les modifications de fréquence de collecte avaient été à l'origine d'un très grand nombre d'appels.

En 2018, l'opération de conteneurisation en bacs jaunes des 11 communes de l'agglomération ne s'est pas traduite par un accroissement des appels.

Le nombre de demandes est resté relativement stable avec une augmentation de 3 %.

Les appels portant sur les bacs représentent désormais 64 % des sollicitations, soit quasiment le même nombre d'appels qu'en 2018.

	2015	2016	2017	2018	2019
Apports volontaire	104	178	132	104	175
Bacs	1 704	2 416	1 610	1 624	1 635
Collectes	611	1281	557	429	454
Déchèterie	82	57	63	67	69
Encombrants	16	22	23	10	16
Prévention			17	7	27
Sacs	69	132	93	62	60
Tout autre	130	188	156	159	102
TOTAL	2 716	4 274	2 651	2 462	2 538

Tous les appels ne sont toutefois pas comptabilisés. En effet, ceux faisant l'objet d'une réponse directe des agents d'accueil sans signalement auprès de la Direction de l'Environnement (planning de collecte, jours fériés,...) ne font pas l'objet d'une saisie et donc d'un suivi comptable.

Les agents de sensibilisation et de maintenance

Ainsi, en 2019, de nombreuses interventions ont été menées en lien avec des établissements d'enseignement de la Communauté d'Agglomération de Bourges (collège J Renoir, école des Verduns à Saint-Doulchard, école d'Auron, école Barbès, école du grand Meaulnes).

Des animations ont été également menées lors de manifestations emblématiques du territoire (Printemps de Bourges, Printemps de l'Ecologie, foire exposition de Bourges, fête de la science, fête des flots à Trouy, Fête du Zéro déchet) durant lesquelles près de personnes ont été rencontrées.

Les agents de la Direction ont également réalisé des actions ciblées suite à l'identification d'erreurs de tri par le prestataire de collecte : ils se rendent alors au domicile de l'utilisateur pour lui expliquer les consignes de tri et lui laisser un mémo tri.

Une « Brigade Volante » composée de 2 agents de Veolia contrôle systématiquement le contenu de tous les bacs d'une tournée par jour. Désormais, les mêmes tournées sont contrôlées pendant plusieurs semaines consécutives permettant ainsi de toucher tous les usagers d'une tournée (même ceux ne sortant pas leurs bacs toutes les semaines) et un meilleur suivi des usagers ne respectant pas les consignes de tri.

Les agents de collecte disposent dans les camions d'un dispositif de Boite à Boutons permettant de signaler également des anomalies.

Les agents de la Direction de l'Environnement assurent également ponctuellement:

- des suivis de collecte (suivre le camion benne) afin de s'assurer du respect des circuits de collecte, des consignes de contrôle de la qualité, du bon respect des règles de circulation,
- des amonts de collecte (passage devant le camion benne afin de s'assurer du bon usage du bac roulant par les usagers pour présenter les déchets, de la bonne qualité de ces déchets,...).

Gestion urbaine et sociale de Proximité

Dans le cadre des actions de la politique de la Ville, la Direction de l'environnement s'est fortement impliquée dans la mise en œuvre et la réalisation de l'opération recycl'EcoTri portée par la Régie de Quartier Bourges Agglo services et de manière plus générale les bailleurs. La réorganisation des bailleurs suite aux fusions a permis de redynamiser les opérations d'investissement et les actions de sensibilisation auprès des locataires : la création d'un poste d'adulte relais inter bailleurs a permis de relayer nos messages de tri et prévention des déchets.

Les actions d'extériorisation des bacs roulants sur le secteur de Turly avec la société France Loire se sont traduites par plusieurs actions de sensibilisation en pied d'immeuble.

14 .Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

14.1 Les objectifs et l'organisation mise en place

Le programme local de prévention des déchets (PLPD) a débuté en 2015 par la réalisation d'un diagnostic du territoire, la rencontre de nombreux partenaires potentiels et les premières réflexions sur les actions possibles à mettre en œuvre. Sa durée du PLPD est de 5 ans, il fait l'objet d'une convention avec l'ADEME qui permet à Bourges Plus de bénéficier d'un soutien financier et technique. En contrepartie, des actions doivent être mises en œuvre afin d'atteindre au bout de 5 ans une réduction de la production par habitant de 7% des Ordures Ménagères et Assimilées.

Un programme complet d'actions a été rédigé avec une planification sur la durée du PLPD qui a été adopté en 2016 par le Conseil Communautaire.

14.2 Les principales actions réalisées

Poursuite des actions engagées les années précédentes

Les actions engagées en 2016 et 2017 se sont poursuivies, plus particulièrement :

- La mise à disposition de bioseaux et aérateurs ainsi que la fourniture du guide de l'ADEME « Le compostage et le paillage » dans toutes les mairies du territoire ainsi qu'à l'accueil de Bourges Plus. Près de 560 bioseaux ont ainsi été distribués en 2019, soit près de 3 420 depuis le lancement de cette opération;
- La fourniture de stop pub également dans les mairies et dans les locaux de l'Agglomération. Cela représente plus de 68 000 exemplaires distribués depuis 2016;
- de nouveaux sites de compostage partagé en pied d'immeubles ont été initiés. 18 sites ont été accompagnés par l'Agglomération.

Nouvelles actions 2019

Deux nouvelles actions ont été engagées en 2019 :

- le prêt ou le don d'écogobelets aux communes et associations désirant arrêter l'utilisation des verres jetables ; le prêt est conditionné à la mise en œuvre d'actions favorables au tri ou/et à la prévention des déchets. 18 800 éco gobelets ont ainsi été donnés et 4 000 prêtés en 2019 dans le cadre d'une manifestation (Les foulées roses à La Chapelle st Ursin)
- Depuis le 1er septembre 2019, le prêt de couches lavables pendant 3 mois, afin que les foyers le désirant, puissent tester ces types de couches avant de les acheter. 42 kits de couches ont été acquis et près de 50 prêts ont été effectués au cours du dernier trimestre 2019

Promotion du jardiner au naturel avec le prêt de broyeur

24 broyeurs électriques de végétaux ont été acquis, auxquels ont été ajoutés 4 provenant de l'arrivée de Mehun sur Yèvre au sein de l'Agglomération.

Ils sont prêtés gratuitement aux habitants qui viennent les chercher dans les locaux de Bourges Plus au 4, boulevard de l'Avenir. Ce sont ainsi plus de 480 opérations de prêt qui ont été réalisées en depuis 2018. 6 communes se sont portées volontaires pour relayer l'opération : Bourges Plus leur prête à chacune deux broyeurs dont elles gèrent ensuite directement la mise à disposition auprès des habitants.

L'association Nature 18 a réalisé des actions de sensibilisation en déchèterie sur les alternatives aux produits phytosanitaires et sur la récupération des produits chimiques des ménages.

Actions auprès des scolaires

Ecoexemplarité des collectivités

Une opération de mise à disposition de broyeurs de grande puissance auprès des communes a été initiée fin 2018 : pour un stock de déchets verts importants (plus de 20 m³), Bourges Plus a fait intervenir une entreprise d'insertion pour broyer ces déchets qui peuvent ensuite être utilisés pour les espaces verts communaux ou être mis à disposition des habitants. En mars 2019, l'opération a été menée à Arcay.

Actions auprès des scolaires, participation à des manifestations et réalisation d'ateliers de prévention

Les agents de la Direction sont intervenus tout au long de l'année dans le cadre de manifestations (Printemps de Bourges, Foire Exposition de Bourges, fête des associations de Mehun sur Yèvre, printemps de l'écologie, fête de la science, Fête du Zéro déchet,...), sur des marchés alimentaires, dans des écoles de différents niveaux, dans des opérations en lien avec les bailleurs ou dans le cadre des opérations dans les Quartiers Prioritaires.

Des stands sont également tenus pour des événements de taille plus modeste. En 2019, de nombreuses animations se sont déroulées dans les quartiers Chancellerie et Gibjoncs de Bourges et au Val d'Auron ; elles portent à la fois sur le geste de tri et sur la prévention et sont réalisées en partenariat avec les différentes structures présentes dans ces quartiers (bailleurs, réseau d'échange réciproque de savoir, ...) cf.chapitre 13 - Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance

Lors de ces différents événements, le service s'appuie à la fois sur des panneaux de sensibilisation mais aussi, de plus en plus, sur des ateliers de fabrication de produits d'entretien.

Cela a représenté au total près de 4 800 contacts.

Actions de communication

Les actions de communication s'appuient sur des supports variés :

- Articles réguliers dans le Bourges Plus magazine en particulier « l'agenda du compost » proposant dans chaque numéro des actions pour bien réaliser et utiliser le compost
- Deux guides de recettes sur la confection de produits d'entretien et de cosmétique

Gaspillage alimentaire

Plusieurs sensibilisations ont été menées dans les établissements dans lesquels des opérations de compostage sont menées. Par ailleurs, une sensibilisation à destination des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} a été réalisée dans le cadre de la semaine du développement durable.

Des échanges ont eu lieu avec le Lycée Jacques Cœur de Bourges pour une démarche globale visant à améliorer la gestion de leurs déchets. Des tables de tri pour récupérer les biodéchets du restaurant fournis par la Région centre Val de Loire ont été mises en service en fin d'année. La collecte des biodéchets ainsi triés est prévue à la rentrée scolaire 2020 - 2021.

Actions auprès des entreprises durant le Printemps de Bourges

La collecte des biodéchets des restaurateurs initiée en 2018 a été poursuivie en 2019. : il a été proposé à chaque stand de restauration des sacs pour leurs biodéchets qui ont ensuite été collectés dans des bennes spécifiques ; ce sont ainsi 7,2 tonnes de biodéchets qui ont pu être compostées dans une case spécifique au CTVD.

Promotion du réemploi

La ressourcerie (conteneur maritime) sur la déchèterie des Danjons fonctionne depuis octobre 2014 en partenariat avec Emmaüs. Une deuxième ressourcerie a été mise en fonctionnement sur la déchèterie de Saint-Doulchard en mars 2018.

Dans le cadre de la future gestion urbaine et sociale de proximité, Bourges Plus a impulsé avec la

régie de quartiers Bourges Agglo Services une action « recycl'ecotri » afin de sensibiliser les acteurs locaux à la réutilisation, à mieux faire connaître la Recyclerie et à proposer des services aux bailleurs offrant une meilleure valorisation des encombrants. Deux actions ont été menées sur deux quartiers prioritaires de la ville de Bourges.

Enfin, les communes de Trouy et Berry Bouy ont organisé des journées de collecte avec la Communauté d'Emmaüs.

15 Indicateurs financiers

Sont assurés par des opérateurs privés :

- La collecte en porte à porte, la collecte des points d'apport volontaire, l'enlèvement des bennes dans les déchèteries, le gardiennage des déchèteries des Quatre Vents, des Danjons et de Saint-Doulchard,
- Le traitement de l'ensemble de ces flux.

Sont assurées en régie :

- Le gardiennage des déchèteries de Trouy, La Chapelle Saint-Ursin et Saint-Just,
- La gestion de la précollecte,
- La sensibilisation des usagers,
- Le suivi de la qualité des prestations sous-traitées.

15.1 Les principaux marchés

Les montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises sont les suivantes :

Prestataire en 2019	OBJET	MONTANT € TTC 2017	MONTANT € TTC 2018	Variation 2017-2018 € TTC	MONTANT € TTC 2019	Variation 2018-2019 € TTC
	COLLECTE	3 414 980	3 619 932	204 952	3 705 153	85 221
VEOLIA	Collecte en apport volontaire	210 034	219 011	8 977	204 620	-14 391
VEOLIA	Collecte en porte à porte	3 187 848	3 379 995	192 148	3 480 436	100 440
VEOLIA	Collecte encombrants	17 099	20 926	3 827	20 097	-828
	TRI - VALORISATION - TRAITEMENT	2 766 765	2 961 783	195 018	2 994 361	32 578
VEOLIA	Enfouissement et incinération des OMr et déchets de nettoyage	1 614 369	1 702 206	87 837	1 709 758	7 552
VEOLIA	Transfert des OMr et déchets de nettoyage	343 103	351 590	8 488	354 971	3 381
VEOLIA	Tri des DEM et papiers	659 973	759 775	99 802	763 255	3 480
VEOLIA	Traitement des résidus urbains, encombrants, sables	149 321	148 211	-1 110	166 376	18 165
	DECHETERIES	1 677 582	1 691 348	13 766	1 639 833	-51 515
VEOLIA	Tout venant	512 636	518 174	5 538	503 337	-14 838
SUEZ	Déchets verts	329 868	317 303	-12 565	288 621	-28 682
VEOLIA	Bois	98 738	92 711	-6 027	89 638	-3 073
NCI	Gravats	76 741	76 606	-135	79 458	2 853
VEOLIA	Gardiennage	475 878	484 608	8 730	492 273	7 665
MARTIN	Déchets dangereux spécifiques	96 443	104 742	8 299	86 921	-17 821
DIVERS	Autres déchets déchèteries	87 279	97 204	9 925	99 585	2 381
	TOTAL SANS MEHUN	7 859 327	8 273 063	413 735	8 339 346	66 283
	MEHUN SUR YEVRE		0		563 857	563 857
	TOTAL AVEC MEHUN	7 859 327	8 273 063	413 735	8 903 203	630 140

Les principales modifications en matière de dépenses sont les suivantes :

- Une augmentation des coûts unitaires pour tous les marchés liée aux révisions annuelles des prix, ces coefficients ont été faibles (moins de 2%) sur les deux des plus importants marchés (collecte en porte à porte, tri des déchets d'emballage)
- Pour Mehun-sur-Yèvre, des marchés étaient en cours au moment de l'intégration de cette commune, ils arriveront à échéance le 30 juin 2022, il n'est pas possible pour cette année d'établir un comparatif avec l'année 2018
- Une augmentation des coûts de collecte en porte à porte liée à l'augmentation des tonnages de déchets d'emballage suite au passage en porte à porte de la totalité du territoire de l'agglomération mi 2018
- Concernant les dépenses relatives aux déchèteries, les baisses de tonnage (hors déchèterie de Mehun) ont permis d'avoir une diminution des dépenses.

Globalement, si l'on ne prend pas en compte la commune de Mehun-sur-Yèvre, l'augmentation des coûts a été très faible en 2019 par rapport à 2018 (+ 0,8%).

15.2 Montant annuel des dépenses du service et modalités de financement

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses en section de fonctionnement pour 2019 s'est élevé à 10 659 450 € pour 9 528 418 € en 2018 (source : compte administratif).

La majeure partie des recettes du service collecte, traitement et élimination des déchets provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le montant perçu en 2019 s'est élevé à 10 685 612 € pour 10 496 119 € en 2018. Il a été décidé de stabiliser le taux de TEOM afin de permettre à Bourges Plus de faire face aux dépenses liées à la nécessaire modernisation du réseau de déchèteries et aux actions du Programme Local de Prévention des Déchets.

Il a, par ailleurs, été décidé de ne pas appliquer d'exonération facultative de TEOM sur le territoire communautaire hormis celles applicables de plein droit dans le cadre de l'article 1521-2 du code Général des Impôts.

15.3 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Bourges avait instauré, par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, une redevance spéciale fixée forfaitairement à 1€/an.

Dans un souci de simplification, l'article 57 de la Loi de Finances rectificative pour 2015 permet de financer par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) les dépenses afférentes à la gestion des déchets assimilés à des ordures ménagères, alors qu'auparavant :

- le produit de la TEOM ne pouvait couvrir que les dépenses liées aux déchets ménagers, excluant ainsi les déchets assimilés principalement constitués de déchets d'activités économiques,
- et que pour ces derniers, le moyen de financement devait être la redevance spéciale.
-

Aussi, lors du conseil communautaire du 26 septembre 2016, les élus ont pris la décision d'abandonner la redevance spéciale.

15.4 Montant des soutiens reçus par les éco organismes

Des soutiens sont perçus par Bourges Plus qui sont prévus dans le cadre des dispositifs Responsabilités Elargies des Producteurs (REP) versés par les éco-organismes :

- CITEO (anciennement Eco-Emballages) pour les emballages ménagers,
- CITEO (anciennement Eco-Folio) pour les papiers,
- Ecosystèmes pour les Déchets d'équipements électriques et électroniques,
- Eco DDS pour les déchets dangereux spécifiques,
- Eco Mobilier pour les déchets d'équipements mobiliers,
- ECO TLC pour les déchets de Textiles, Linge de maison et Chaussures.
- ...

En 2019, cela a représenté 956 521 €, une part prépondérante de ce montant est versée par CITEO ; à noter que les 70 000 € versés au titre de la collecte du papier sont un estimatif, le versement n'ayant pas encore eu lieu.

Les modalités d'intervention des éco organismes sont différentes : CITEO apporte un appui financier, la collecte et le tri des déchets étant à la charge des collectivités alors qu'Eco DDS, Eco Mobilier, et Ecosystèmes ainsi que les éco organismes en charge des piles, pneus, ... assurent la collecte et le tri traitement des déchets gratuitement. Il faut donc plutôt considérer les coûts évités pour eux.

€	CITEO Emballages	CITEO Papiers	Ecosystèmes	Eco DDS	Eco mobilier	TOTAL
2016	766 682	61 634	21 883	2 367	58 163	910 729
2017	746 717	78 363	23 044	5 138	48 212	901 473
2018	650 506	111 750	17 557	4 788	46 723	831 324
2019	796 967	70 000	34 158	8 223	47 173	956 521

15.5 Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

Les rachats des déchets dans le cadre d'une valorisation matière donnent lieu à des recettes non négligeables :

- Carton et ferraille de déchèteries,
- Verre en apport volontaire,
- Papier en apport volontaire,
- Flaconnages plastiques, emballages en acier et en aluminium, ...

En 2019, cela a représenté une recette totale d'un montant de 627 803 € pour 549 149 € en 2018. La hausse observée des recettes s'explique principalement par un tonnage de papiers vendus plus faible en 2018 lié d'une part à l'incendie du centre de tri en 2018 ainsi qu'à un report des ventes de fin d'année 2018 à 2019 en raison d'une baisse des cours de reprise du papier qui avait été à l'origine d'un stockage des papiers. Le prix unitaire de vente des papiers de l'ordre de 90 € par tonne obtenu par Bourges plus est bien au-dessus des cours nationaux moyens qui sont davantage de l'ordre de 30€/t. Ce prix unitaire est lié à un engagement initial du prestataire de tri qui ne pourra probablement pas se poursuivre.

	Papiers			Plastiques			Aluminium			Cartonnettes			Acier		
	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM
2016	2 378	239 260	101	337	63 557	188	7	2 640	377	803	80 005	100	194	15 415	79
2017	2 557	244 346	96	492	77 666	158	4	1 476	369	861	103 511	120	187	21 852	117
2018	1 940	173 784	90	528	113 556	215	17	7 076	412	945	60 433	64	123	13 606	111
2019	2 408	228 661	95	469	97 098	207	11	3 103	294	1 145	72 504	63	134	10 393	77
	Verre			Cartons déchèteries			Ferraille déchèteries			Bois déchèteries			Autres ventes		
	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM
2016	2 912	68 814	24	587	32 311	55	691	702	1						32
2017	2 799	65 774	24	580	57 993	100	604	62 989	104	1 314	6 571	5			8 994
2018	2 968	71 860	24	607	36 766	61	543	63 466	117	1 183	5 913	5			2 679
2019	3 210	78 251	24	630	39 235	62	639	64 321	101	1 096	5 481	5			1 855

PM : prix moyen

15.6 Synthèse sur les recettes

	2015	2016	2017	2018	2019
Reprises	437 965,51 €	502 704,41 €	652 210,98 €	549 149,46 €	627 803,24 €
Soutiens	853 056,27 €	788 302,90 €	901 473,31 €	831 324,00 €	956 521,42 €
Part° communes	11 864,00 €	3 641,95 €	1 937,83 €	1 539,52 €	33 215,00 €
TEOM	10 201 739,00	10 395 438,00 €	10 496 119 €	10 685 612 €	11 466 986,00 €
Subventions	121 478,71 €	146 845,00 €	55 922,5 €	111 845,00 €	111 845,00 €
Total	11 626 103,49 €	11 836 932,26 €	12 107 662,64 €	12 179 469,98 €	13 196 370,66 €

L'augmentation observée de la TEOM entre 2015 et 2019 est à relier à une évolution des bases locatives. Les recettes relatives aux soutiens pour l'année 2019 correspondent à un prévisionnel, CITEO n'ayant pas encore versé le solde de l'année 2019. Enfin, l'augmentation de la participation des communes est liée à la convention avec la communauté de communes Terres du Haut Berry permettant l'accueil des habitants d'Allouis à la déchèterie de mehun-sur-Yèvre.

15.7 Analyse des coûts en fonction des flux de déchets

Coûts en euro hors taxe par tonne - année 2019

	Omr	Verre	Papiers DEM	Déchèteries	Encombrants	Déchets collectivités	Biodéchets
Production (kg/hab.)	221,00	31,00	54,00	177,00	1,00	36,00	
Charges de structure	12,01	2,39	28,34	7,42	21,99	4,47	---
Communication	1,34	2,05	18,20	0,05	---	---	---
Total charges fonctionnelles	13,35	4,43	46,54	7,47	21,99	4,47	0
Prévention	6,76	---	7,56	1,77	---	---	---
Pré-collecte	7,77	8,99	40,28	---	---	---	---
Collecte	84,77	34,42	265,62	40,65	253,63	13,54	192,6
Transfert/Transport	14,26	---	---	---	---	---	---
Incinération des déchets non dangereux	37,31	---	---	0,06	---	3,05	---
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	5,95	---	---	---
Transfert/Transport - tri /recyclage	---	---	138,30	9,61	---	---	---
Transfert/Transport - Compostage	---	---	---	15,23	---	17,25	14,70
Transfert/Transport - Stockage de déchets non dangereux	35,20	---	---	27,76	79,83	32,78	---
Transfert/Transport - Traitement des inertes	---	---	---	4,83	---	---	---
Total charges Techniques	186,07	43,41	451,76	105,86	333,46	66,62	207,30
TOTAL charges	199,42	47,84	498,30	113,33	355,45	71,09	207,30
Vente matériaux	---	24,47	78,80	6,33	---	---	---
Participation communes	---	---	---	174,81	---	---	---
Soutiens des sociétés agréées	1,06	7,01	149,57	4,89	---	---	---
Subventions	3,60	0,2	4,74	1,32	---	---	---
TOTAL produits	4,66	31,68	233,11	187,35	0,00	0,00	0,00

		Omr	Verre	Papiers DEM TLC*	Déchèteries	Encom- brants	Déchets des collectivités	Biodéchets
Coût complet HT	2016	191,10	49,23	446,36	86,82	303,42	69,33	
	2017	189,63	43,48	451,50	83,53	274,85	43,58	
	2018	196,19	48,81	497,42	89,99	349,63	56,71	210,44
	2019	199,42	47,84	498,30	113,33	355,45	71,09	207,30
Coût technique HT	2016	191,08	25,17	363,08	84,71	303,42	69,33	
	2017	189,56	21,07	362,80	77,83	274,85	43,58	
	2018	196,11	24,56	425,46	84,31	349,63	56,72	210,44
	2019	199,42	23,38	419,38	106,30	355,45	71,09	207,30
Coût aidé HT	2016	186,88	18,87	222,58	79,66	303,42	69,33	
	2017	186,31	14,24	210,39	74,15	274,85	43,58	
	2018	191,30	16,79	281,52	79,92	349,63	56,72	210,44
	2019	194,79	16,17	265,20	100,02	355,45	71,09	207,30
Coût aidé TTC	2016	203,85	22,90	260,07	87,17	325,96	75,80	
	2017	203,10	17,52	248,01	81,25	302,33	47,63	
	2018	208,48	20,68	322,74	87,44	378,32	61,99	228,54
	2019	212,33	19,90	306,68	109,29	385,48	77,75	228,00

* : hors TLC en 2018

Coût complet HT : coût supporté par la collectivité

Coût technique HT : coût supporté par la collectivité diminué de la vente des différents produits

Coût aidé HT : coût supporté par la collectivité diminué de la vente des différents produits et des soutiens des éco organismes et subventions

La variation la plus notable sur les trois ans est celle de la baisse du coût pour les OMr liée à la fois à la baisse de fréquence et à l'arrêt du compostage des OMr.

Il est important, en 2019, de noter que lorsque l'on considère les coûts aidés TTC :

- Le verre est le flux dont les coûts sont les plus faibles, de l'ordre de 20 € TTC par tonne,
- Le coût relatif aux déchèteries est assez faible également tout en permettant un tri optimal des déchets en de nombreuses catégories,
- Le coût des recyclables reste relativement élevé malgré les ventes de produits et le soutien des éco organismes.

16 Perspectives 2020

Centre de tri mutualisé

L'année sera consacrée à la consultation pour le lancement d'un marché global de performance pour la conception construction et exploitation du futur centre de tri mutualisé.

Programme Local de Prévention des Déchets

L'enjeu sera d'amplifier le geste de la prévention à l'attention des ménages, de diversifier les actions auprès de publics plus difficiles à toucher (résidents d'habitat collectif, professionnels, administrations, établissements publics,..).

Une évolution de la gouvernance du PLPD dans la composition du comité de Pilotage par une association plus large de partenaires locaux (associations, établissements publics, ..) sera également recherchée.

Collecte en porte à porte

Au 1^{er} juillet 2020, un nouveau marché de collecte en porte à porte débutera, le prestataire sera l'entreprise SUEZ.

Il sera à l'origine des modifications essentielles suivantes :

- Une flotte neuve de bennes de collecte roulant au GNV
- La collecte des papiers en mélange avec les déchets d'emballage en porte à porte
- Une modification des jours de collecte pour certaines communes
- Des possibilités de suivi de la prestation par la Direction de manière beaucoup plus fine grâce à des outils de géolocalisation plus précis

Consultations

Le marché essentiel à lancer en 2020 portera sur l'enlèvement et le traitement des déchets collectés en déchèterie.

Débutera également le 1^{er} juillet le nouveau marché pour la gestion du site du CTVD pour l'accueil des ordures ménagères résiduelles et le compostage d'une partie des déchets verts, ce marché sera de courte durée, entre un et un an et demi, puisque le site devra être temporairement fermé pendant la construction du centre de tri.

Déchèteries

L'année 2020 donnera lieu :

- à la première phase de travaux à la déchèterie des Quatre Vents pour un montant prévisionnel de 200 000 € TTC
- à des travaux à la déchèterie de La Chapelle Saint Ursin afin de la mettre aux normes pour un montant de l'ordre de 60 000 € TTC
- à l'équipement de la déchèterie de Mehun-sur-Yèvre avec deux locaux pour les déchets dangereux
- à l'installation d'un nouveau bungalow à la déchèterie des Danjons

